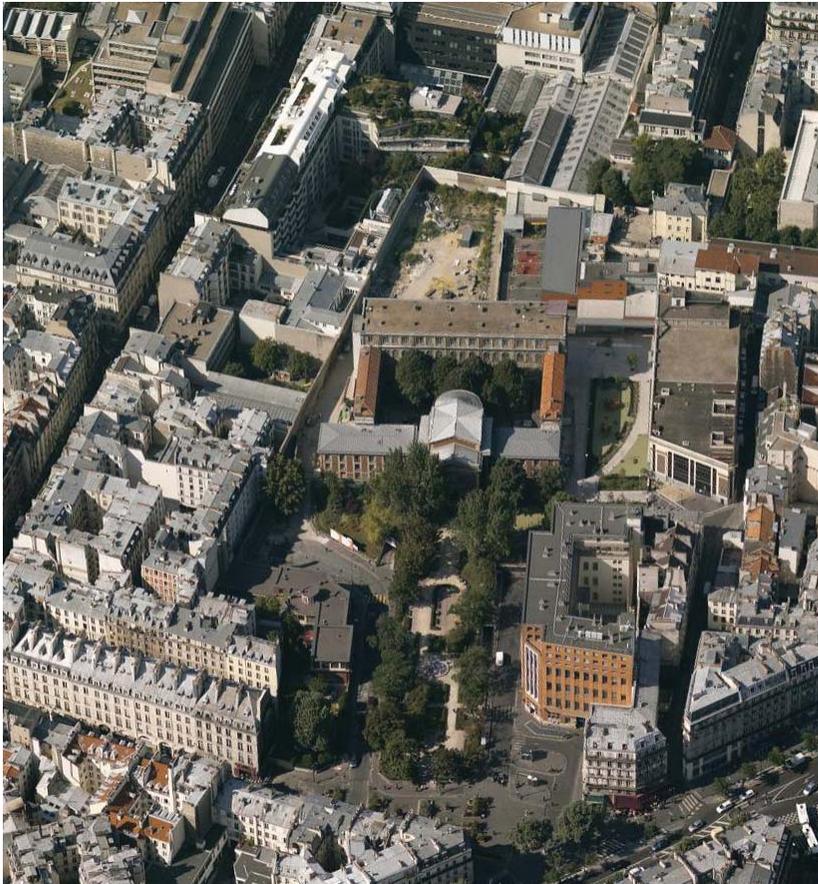


REHABILITATION DE L'ANCIENNE PRISON SAINT-LAZARE

Médiathèque Saint-Lazare
9, square Alban Satragne , 9/11 cour de la Ferme Saint-Lazare 75010 PARIS



Document préparatoire à la réunion du 4 mai 2011 au STAP 75 et à la DRAC Île-de-France

Ce document vise à synthétiser les données du projet qui posent ou répondent à des interrogations patrimoniales. S'attachant à décliner et développer les différents aspects de cette question, il va de soi qu'il ne donne qu'une idée partielle du projet. Les questions programmatiques et techniques ne sont pas abordées.

Sommaire

- 1) Aperçus du projet - vues aériennes et photomontages : pages 2 à 17
- 2) Appareil historique - références : pages 18 à 27
- 3) Sélection de documents graphiques - plans, coupes et élévations : pages 28 à 43
- 4) Annexe - menuiseries : pages 44 à 49

MAITRISE D'OUVRAGE
Ville de Paris, Direction du Patrimoine et de l'Architecture, 98, quai de la Rapée, 75570 Paris cedex 12, Tél : 01 43 47 81 80

MAITRISE D'OEUVRE
BIGONI MORTEMARD Architectes, 154 rue Saint-Denis, 75002 Paris, Tél : 01 42 62 11 43, www.bigoni-mortemard.com

EXPERTISE PATRIMONIALE
Jean-François CABESTAN, historien de l'architecture, ATTRAPA, 2, place Jean Achard, 3800 Grenoble, Tél : 09 61 27 19 82

Mai 2011

Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011

Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011









Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011

projet- façade ouest





Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011

projet - façade ouest

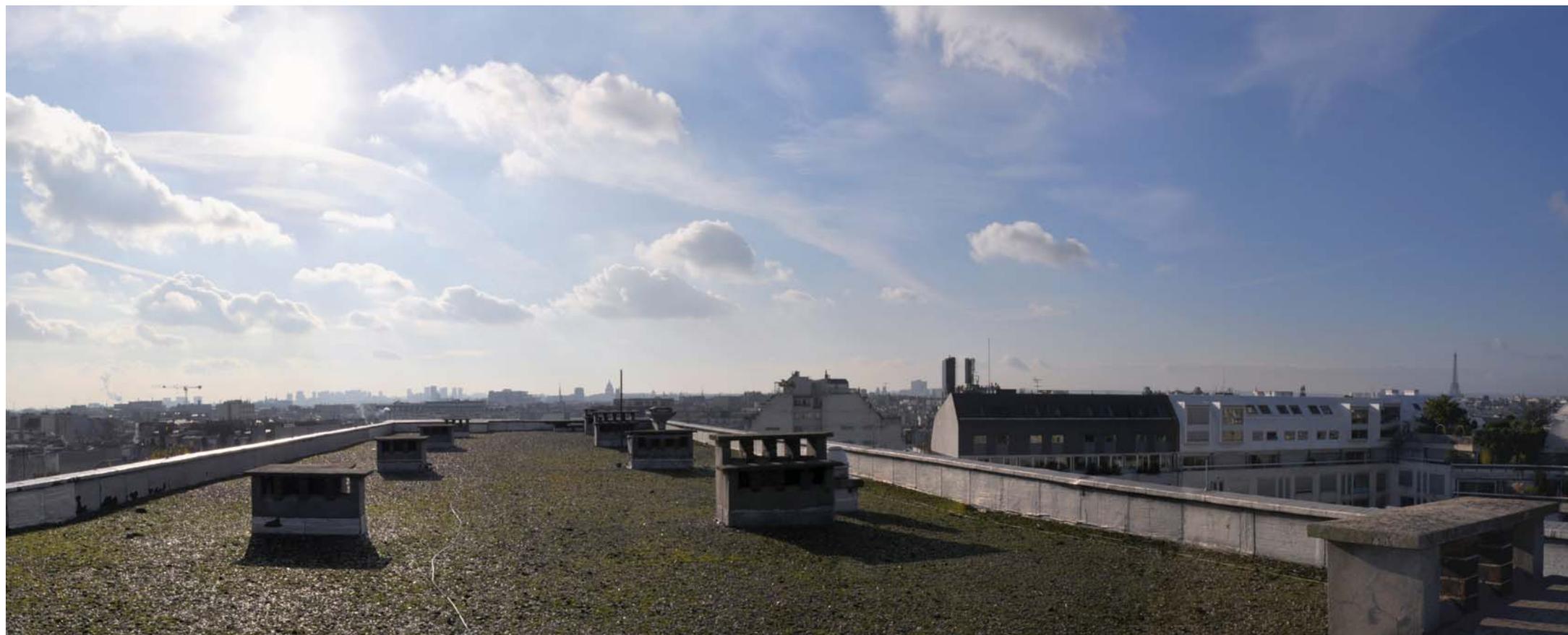




Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011

projet - espace de lecture





Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011

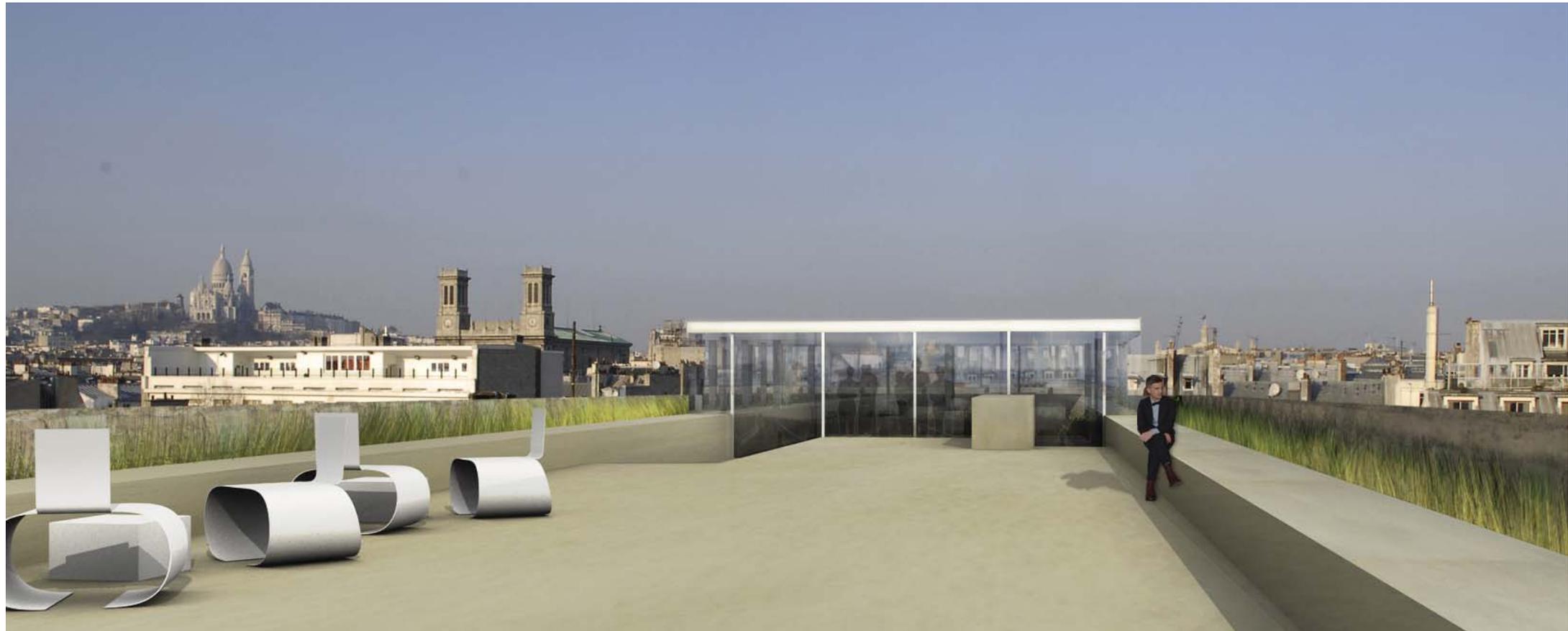
projet - toit terrasse

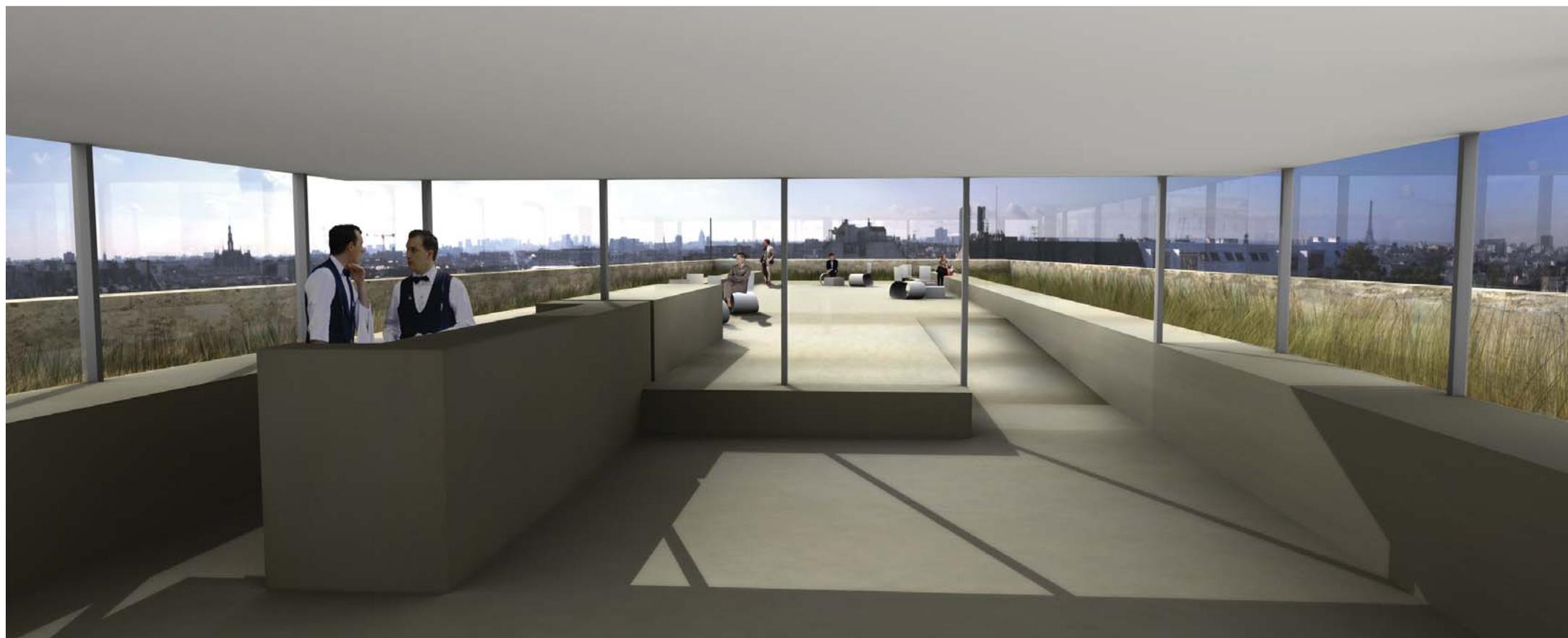




Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011

projet - toit terrasse





Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011

Reconversion de l'ancienne prison Saint-Lazare

Seul témoignage d'un ensemble beaucoup plus vaste dont les origines remontent au Moyen Âge, le quadrilatère rescapé de l'ancienne prison Saint-Lazare a été édifié dans les années 1820 et demeure un morceau d'architecture à la fois remarquable et hétérogène. Transformé en hôpital dans les années 1930, il a perdu cette vocation à la fin des années 1990. **De 2004 à 2008, l'atelier Canal a entamé la reconversion du bâtiment, y intégrant une crèche et un centre social. Ces équipements ont trouvé place dans l'aile est du carré qui comprend la chapelle.**

Si cette aile ne comportait à l'origine de part et d'autre de celle-ci qu'un simple rez-de-chaussée, elle a été dénaturée dans les années 1930, recarrossée d'un parement brique et pierre, et maladroitement surélevée. **L'intervention des années 2000 a suscité une réhabilitation en profondeur de ce corps de logis en deux parties, l'écèlement des lucarnes et des toitures à la Mansart, et même le dégagement partiel de la chapelle sur ses mitoyennetés.**

Si les parements polychromes des façades du quadrilatère côté Square Alban Satragne ont été conservés, le parti retenu par l'agence Canal est allé dans le sens d'une épuration mesurée et d'une mise en valeur de l'architecture de Louis-Pierre Baltard.

La chapelle demeure hors programme, et **c'est sur les trois autres ailes du quadrilatère que porte la nouvelle intervention. Les extérieurs de l'architecture de Louis-Pierre Baltard s'y présentent sous un aspect cette fois très proche de leur état d'origine.** Seule la surélévation savante du bâtiment principal – l'infirmerie – est à signaler, réalisée après 1874 par l'architecte du Xe arrondissement, Édouard-Auguste Villain. Il résulte de cet exhaussement que la cour de l'ancienne prison offre une parenté sans doute pas fortuite avec le projet du Couvent de la Charité de Palladio pour Venise, très bien connu alors par la gravure, et Baltard n'eût sans doute pas désavoué le travail de son successeur. Si l'ambition d'un programme de prestige semble aller de pair avec l'intérêt architectural des bâtiments dans l'état dans lequel ils nous sont

parvenus, l'équation n'est sans doute pas si simple et implique une vraie réflexion sur la manière d'investir les anciens volumes construits.

La reconversion de bâtiments édifiés pour un usage sans rapport avec celui très contraignant auquel on veut les assujettir nécessite l'élaboration d'une stratégie. L'enjeu est de parvenir à exalter la très grande valeur patrimoniale de l'ancienne prison tout en tirant le parti maximal de tout ce qu'offre le bâti dans son état actuel pour l'insertion du programme envisagé.

L'expertise patrimoniale, l'examen des ouvrages et l'analyse du potentiel de ses dispositions aboutissent à une série de constatations dont la synthèse induit les hypothèses du projet.

1) CORPS PRINCIPAL (L'ancienne Infirmerie)

STRUCTURE, PLANCHERS ET DISTRIBUTION

Les fondations de l'édifice ont été reconnues insuffisantes. Les façades de pierre de grand appareil sont autoportantes. La grande façade à arcades connaît un dévers sensible du côté de la cour : des fissurations visibles sur tous les murs de refends en témoignent. Sans rapport structurel et désolidarisés de celle-ci, les planchers de l'édifice portent de refend à refend transversal. Ils ont été entièrement reconstruits au XXe siècle. **Composés de poutrelles de béton et boisseaux de terre cuite, les planchers admettent une capacité portante maximale de l'ordre de 150kg/m² totalement incompatibles avec l'utilisation future du bâtiment.** Les salles de lecture et les magasins exigent respectivement une capacité comprise de 600kg/m² et de 1200kg/m².

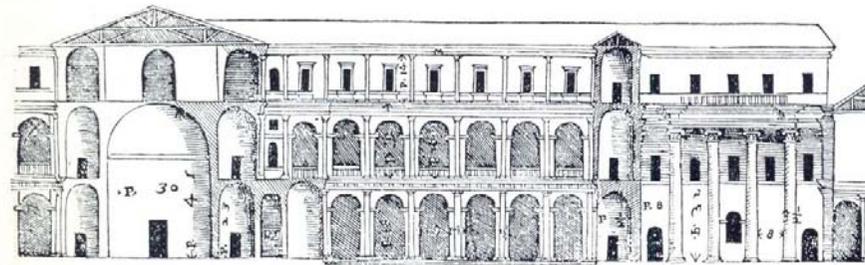
Assurant la portance des planchers actuels, les refends transversaux qui règnent de fond en comble du bâtiment ont été violemment altérés lors de la mise en place d'une distribution centrale. Peu fondés, ils ne peuvent en aucun cas assumer le rôle porteur des futurs plateaux d'exploitation. Le dévers de la façade principale tend à montrer que – sans doute du fait des percements abusifs auxquels ils ont été soumis, interrompant l'effet de continuité murale – **les refends ne sont plus en mesure de remplir le rôle d'étréssillon et de tirant dont résultait autrefois la cohésion du bâtiment.** Sous un revêtement qui en altérerait la perception, les deux cages d'escalier symétriques à volées parallèles et à mur noyau ont révélé une facture soignée qui confirmait leur appartenance au courant ultramontain qui habite très fortement l'œuvre de L.-P. Baltard.

Les caractéristiques structurelles du bâtiment sont incompatibles avec les surcharges et les impératifs liés à l'exploitation d'une médiathèque, voire plus généralement d'un ERP. L'augmentation des performances techniques du bâtiment s'impose absolument. C'est pourquoi on envisage de glisser à l'intérieur de l'enveloppe de pierre une ossature collaborative en acier dotée de ses propres fondations, dont le rôle est triple.



Canaletto, Vue du cloître du Couvent de la Charité à Venise, huile sur toile, château de Windsor, Londres.

Exécutée d'après le projet publié par Palladio dans ses quatre livres d'architecture, cette vue idéalisée - le couvent est resté inachevé - semble avoir servi de modèle à Villain lors de la surélévation du bâtiment de Baltard.



Couvent de la charité, coupe élévation publiée par Palladio dans ses quatre livres d'architecture en 1574.



*Palais Altemps, Rome, Martino Longhi, fin XVIe, vue de la cour d'honneur
Dans leur état actuel, les élévations de cette cour témoignent de la flexibilité et de la marge de manoeuvre qu'autorisent les élévations à arcades, susceptibles de se métamorphoser en un mur à l'aide de remplages ou de constituer des loggias.*

Sa première vocation sera de constituer **un étaie-ment garantissant la stabilité de l'édifice lors des opérations de curetage**. Passant du statut d'ouvrage provisoire à celui de structure permanente, ce même dispositif sera ensuite appelé à **assumer de manière pérenne la confortation du bâtiment en exploitation**, et les façades en seront rendues solidaires, grâce à un système d'ancrage. Enfin, il aura pour vocation **d'assurer la portance des planchers et de leur surcharge**. Élaboré en concertation avec le bureau d'études, la conception de ce déroulé ressort d'une économie de chantier maîtrisée.

La mise en place de cette nouvelle structure porteuse va de pair avec la reprise en sous-œuvre des fondations de l'édifice, de qualité notablement insuffisante. Cette opération offre **l'heureuse opportunité de créer un étage de sous-sol** propice à des stockages dont il serait techniquement beaucoup plus difficile d'assurer la portance dans les étages.

L'insertion de cette structure auxiliaire permet aussi l'ablation de ce qu'il reste des quatre murs de refends, dont les linéaires discontinus opposent autant d'obstacles à la cohérence distributive d'un équipement où la générosité des espaces, la fluidité et les effets de transparences sont recherchés. **Favorables à l'évolutivité des aménagements et à la surveillance du public, ces grands plateaux unitaires obtenus grâce à une modification nécessaire du système porteur seront contenus et encadrés par ces points d'ancrages distributifs que constituent les deux cages d'escalier originales**, intégralement conservées. La restauration de leurs élévations intérieures et du grand appareil de pierre de taille qui y règne concourra à leur insuffler une nouvelle vie.

FAÇADES

Façade est

Les désordres structurels qui affectent cette façade et la manière d'y remédier ont été évoqués plus haut. Caractérisée par la superposition de ses baies cintrées, cette façade demeurée inchangée depuis la surélévation du bâtiment à la fin du XIXe siècle n'appelle qu'une restauration soignée.

Façade ouest

Les élévations de pierre de taille en grand appareil de la façade ouest ont subi des remaniements globalement mineurs. Aujourd'hui démolie, une aile en retour qui reliait la partie nord du bâtiment principal à une annexe a laissé des arrachements qui évoquent cette disposition temporaire. Quelques changements dans la géométrie des baies et quelques percements supplémentaires sont survenus. Ceux-ci ne compromettent nullement la lecture globale de l'élévation.

Sans doute dispose-t-on de sources graphiques, et le projet de surélévation dessiné en 1874 par Villain offre une illustration de l'état du bâtiment à cette époque. **Il serait exagéré d'accorder aux dessins d'un projet une valeur de témoignage autre que purement indicative et d'en constituer la trame d'une restauration « à l'identique ».** La mise en perspective de ce document et de l'analyse archéologique qu'on pourra effectuer lorsque l'édifice sera échafaudé permettra peut-être de déterminer certaines dispositions originelles et notamment celles des baies dont le dessin et l'authenticité font doute. Grâce à cette enquête, il sera peut-être possible d'aller dans le sens d'une restitution partielle, nécessairement hypothétique de la cohérence aujourd'hui perdue de cette élévation. On trouvera en annexe les détails du parti de restauration de cette façade – baies à modifier, à recréer ou à supprimer – assortie d'une notice explicative des interventions projetées, rédigée par Thierry Hellec, vérificateur des Monuments historiques.

Si on s'est attaché à proposer deux états restaurés distincts de la façade ouest du corps principal, dont l'un s'attache à « la rétablir dans un état complet qui n'a peut-être jamais existé à un moment donné », il va de soi que cet exercice ne doit pas nécessairement trouver une application littérale sur le terrain. **Il en coûterait beaucoup de corriger les multiples distorsions qui pour certaines dès l'origine, superposent leur caractère circonstanciel à la convention tyrannique du dessin d'architecture.** Ces dessins ne forment qu'une trame, susceptible de s'infléchir au fur et à mesure de la découverte de réseaux de cohérences qui émergeront nécessairement au cours du chantier.



*Palais des Etudes, Debret puis Duban, architectes, à partir de 1819
La cour intérieure couverte en 1863 témoigne de la tendance récurrente de libérer les arcades de tout vitrage.*



Pignons nord et sud

L'architecture des pignons nord et sud a fait l'objet de transformations qui méritent pour certaines d'être corrigées. Comme dans le cas de la façade ouest, les dessins de 1874 n'offrent qu'une valeur de témoignage discutable. Il y a toute vraisemblance pour que là encore, le dessin d'architecture colporte l'image d'un état idéalisé du bâtiment.

Au sud, l'édicule toute hauteur accolé au pignon du bâtiment dans la deuxième moitié du XXe siècle pour abriter un ascenseur sera démolí. De même, l'ancien local technique d'un ascenseur construit dans l'œuvre et qui émerge au-dessus de l'acrotère à l'angle nord-ouest du bâtiment disparaítra. **Tant pour des questions de doctrine que pour des motifs budgétaires, on n'envisage pas de ramener les façades des pignons à un état antérieur. Cependant, les blessures qui compromettent la pérennité des ouvrages et les exposent à l'action destructrice des agents climatiques seront cicatrísées.**

TOITURES

Les combles du bâtiment principal ont aujourd'hui disparu, remplacés par une toiture terrasse d'environ 700 m². Leur silhouette est documentée par le projet de transformation de 1874 et confirmée par une photographie ancienne. Ils consistaient en une toiture à deux pentes présentant une croupe à chaque extrémité. **Un extraordinaire panorama à 360 degrés s'offre à qui accède à ce niveau.**

Toute velléité de restitutions de combles disparus de longue date et par ailleurs difficilement exploitables s'efface devant la possibilité de rendre accessible la toiture-terrasse et d'en faire un belvédère saisissant au bénéfice des usagers de la médiathèque. **Le projet prévoit d'y implanter une construction sobre de métal et de verre d'une surface d'environ 80 m², moyennant un fort retrait – 3,20m – par rapport aux façades.** L'engrèvement de ce pavillon favorisant l'exploitation de cette terrasse et l'épaisseur des garde-corps minéraux permettent de minimiser l'impact visuel de cette émergence – 1,50m seulement au-dessus du niveau de l'acrotère – ainsi que de rendre discrète la présence d'usagers à cette altitude. **Invisible des abords du bâtiment, de l'ancien chemin**

de ronde – la rue Léon Schwartzberg – et de la cour jardin, cette addition ne sera guère perceptible que par un observateur placé rue du faubourg Saint-Denis. Ce n'est qu'au travers des frondaisons du square Alban Satragne et au-delà des parties hautes de la chapelle de l'ancien hôpital qu'on apercevrait le couronnement de l'édicule projeté.

VERRIÈRES

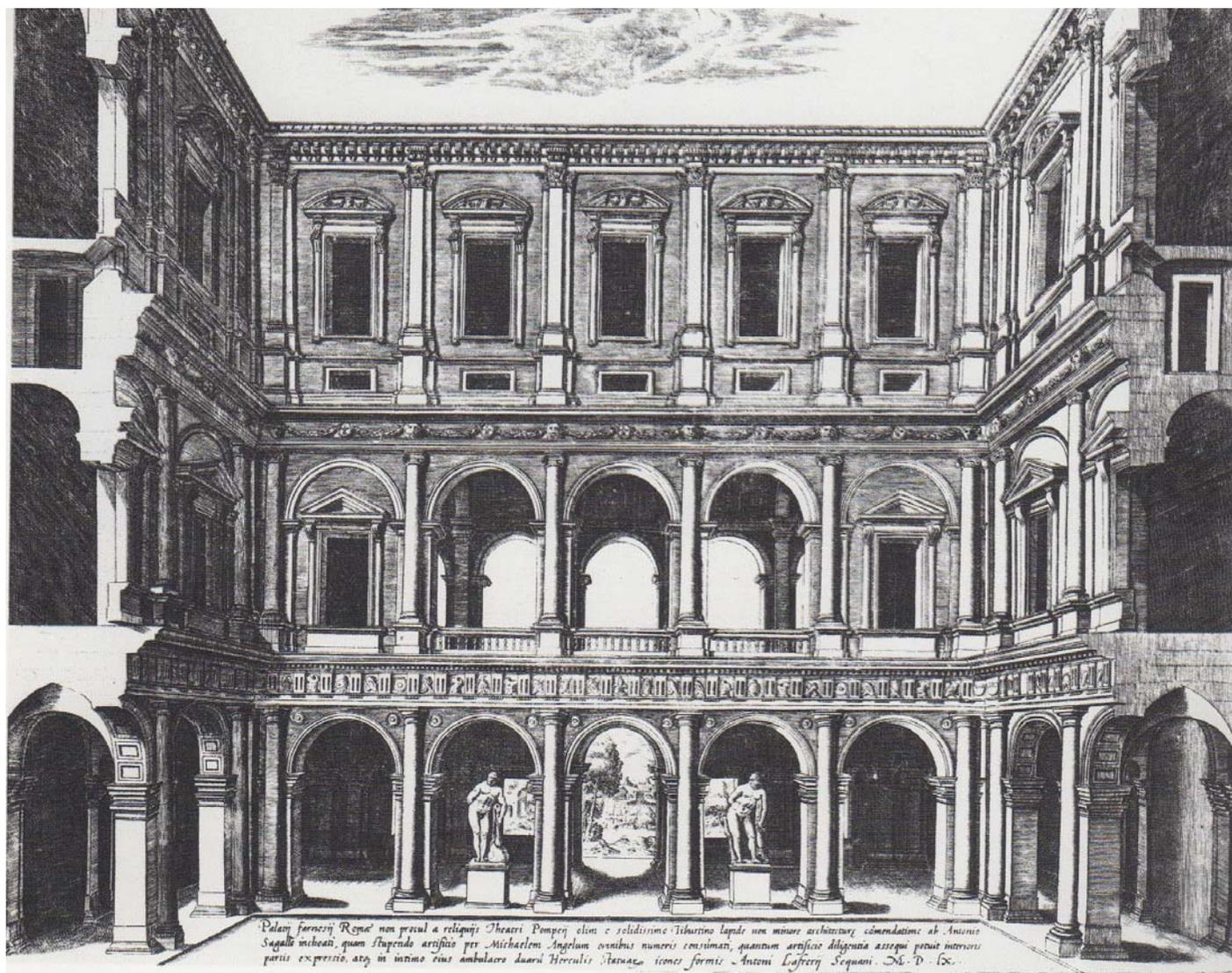
Les menuiseries métalliques à simple vitrage remontent aux années 1930. La dimensionnement des profils ne permet pas de plier celles-ci aux performances énergétiques et acoustiques qu'exigent les normes actuelles. On remarque que **le dessin du cintre et les petits bois rayonnants pratiqués au-dessus du niveau de l'imposte relèvent d'une intention historicisante, étrangère à l'esthétique d'un bâtiment dont les menuiseries s'inspiraient de références tout autres** (voir l'annexe rédigée à l'instigation de Catherine Combin, Architecte des Bâtiments de France).

Les modalités du remplacement du système d'occultation des baies sont inspirées par la remarquable convergence d'un faisceau d'appréciations stylistiques, de considérations patrimoniales et d'exigences environnementales. La façade est du corps principal consiste en une immense clairevoüe où les vides tendent à l'emporter sur les pleins. **La flexibilité de l'occultation des baies, les performances énergétiques attendues pour les nouveaux vitrages, l'esprit d'une façade dominée par le principe de la superposition de loggias vues en Italie inspirent une solution qui permet de résoudre en un geste fort tous les aspects du problème.**

Le principe de la nouvelle clôture vitrée est de s'affranchir de la sujétion et de la géométrie des baies cintrées et de proposer des verrières qui se développeront entre 50 et 80 centimètres environ en retrait du nu intérieur de la façade de pierre. Ce parti permet de simplifier de façon décisive la géométrie, la mise en œuvre des châssis et des rideaux appelés à filtrer la lumière, qui régneront de plancher à plancher. Il facilite aussi la mise en place discrète d'un désenfumage mécanique toujours malaisé à pratiquer dans les menuiseries extérieures. Des galeries de visite se déploient à chaque étage, notamment pour faciliter l'entretien des vitrages dormants.



Marseille, Hôtel-Dieu, à partir de 1753, Mansart de Sagonne, architecte
La douceur relative du climat méditerranéen permet la mise en œuvre de loggias non protégées thermiquement. Les effets d'ombre et de pénombre s'y développent de manière magistrale.



Rome, palais Farnese, vue de la cour gravée par Antoine Lafréry en 1560.
Cette autre référence possible de l'ancienne prison Saint-Lazare témoigne à une échelle grandiose des enjeux architecturaux que sous-tendent les clairevoies à arcades.

À l'écart de toute velléité de reprise des menuiseries bois conçues à l'origine par Baltard, ou des profilés métalliques des années trente, le dispositif projeté oppose l'évidence d'une interprétation novatrice mais fidèle au modèle italien sous le ciel parisien. La soustraction des menuiseries installées faute de mieux dans les tableaux des baies et dont le dessin parasite la lecture de cette noble façade en grand appareil confèrera une noblesse nouvelle à la cour de l'ancienne prison. Les ombres portées, la pénombre propre à cette épaisseur ménagée entre la façade et la verrière relèvent d'un type d'architecture que les contraintes techniques de l'époque n'ont pas permis à l'architecte du XIXe siècle d'acclimater à Paris, mais dont il est désormais techniquement envisageable de faire bénéficier les usagers de la future médiathèque. Établis dans l'épaisseur de la façade, les écrans textiles extérieurs pourraient s'inspirer de l'esthétique de ces voilages de toile souple écru, qui, au gré des brises et des courants d'air, enrichissent de leur voileure les façades des églises et des monastères du sud de l'Italie.

Des études conduites avec la société Stabalux (puis en phase DCE, avec Robert-Jan van Santen, VS-A, Ingénierie de l'enveloppe) ont permis de donner une première définition du dimensionnement des châssis, des ouvrants et des raidisseurs, de même que leurs conditions d'ancrage sur les nez de dalle. La trame des vitrages dormants et des quelques ouvrants pleins axés derrière les piles qui permettent tant d'accéder aux galeries de visite que d'assurer le désenfumage naturel induit un rythme syncope, dominé par la rigueur des raidisseurs qui règnent verticalement au droit de chaque baie. Ces études déjà bien engagées permettent d'assurer que la nouvelle monumentalité de la façade et la transparence entre les dedans et les dehors sont effectivement susceptibles de correspondre aux perspectives dessinées à l'agence.

Côté ouest, la façade beaucoup moins percée ne justifie pas qu'on désolidarise les menuiseries des tableaux des baies. La sobriété du dessin de ces dernières, en T, reflète la réalité de la distribution intérieure, le nez de dalle des entresols. L'ouverture oscillo-battante du registre supérieur répond aux exigences du désenfumage.

2) LES AILES

STRUCTURE

Bien moins épaisses que le corps principal, les ailes présentent des défauts structurels certes moins graves mais qui appellent une stratégie d'intervention semblable. Comme les portées sont bien moindres, il paraissait dans un premier temps possible d'envisager la conservation des planchers à poutrelles de béton et à boisseaux de terre cuite, mais les réalités de l'économie du chantier ont dû faire renoncer à ce principe conservatoire.

FAÇADES

Si les ailes présentent sur la cour deux élévations identiques, l'une est au nord et l'autre est au sud. Elles ont subies très peu de modifications depuis l'origine de leur construction. La pose d'une marquise tout du long de leur linéaire a cependant suscité l'installation d'une structure de soutènement en béton, qui règne au niveau de l'imposte des arcades. L'aile sud conserve les barreaux métalliques qui évoquent la vocation carcérale de l'édifice.

Le projet prévoit comme sur le corps principal la reconduction du principe de dédoublement de la façade porteuse et des châssis vitrés, qui, les volumes étant moins généreux, régneront à une profondeur moindre. Si le bandeau de béton qui altère la lecture des arcades sera déposé, on prévoit en revanche par égard pour la mémoire du lieu de conserver les barreaux qui garnissent les baies de l'aile sud.

Les ailes ont conservé leur aspect originel sur la cour-jardin, mais leurs élévations sur l'ancien chemin de ronde ont fait l'objet de percements circonstanciels. Certains sont anciens, d'autres pas. À de véritables baies s'opposent de simples trous, exécutés sommairement.

Sans qu'une réorganisation des élévations s'impose, la tendance sera de boucher les percements que la nouvelle distribution intérieure tendrait à rendre inutile.



Le cloître de la basilique Saint-François d'Assise à la Havane dans la première moitié du XVIII^e siècle rend compte d'un univers d'un exotisme que le micro-climat de la cour de l'ancienne prison Saint-Lazare permet d'envisager d'acclimater sous le ciel parisien.

Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011

*Le Douanier-Rousseau, Le lion ayant faim se jette sur l'antilope
(1898-1905),
fondation Beyeler, CH, Bâle
Jardin d'acclimatation, Paris, 16e arrt, Serre n° 2
Publié par la Neue Photographische Gesellschaft en 1906*

*L'ambiance de jardins d'essais dont le XIXe siècle s'est montré friand et
des toiles de Douanier-Rousseau relèvent d'un imaginaire dont l'ancienne
cour de la prison pourrait avantageusement bénéficier.*



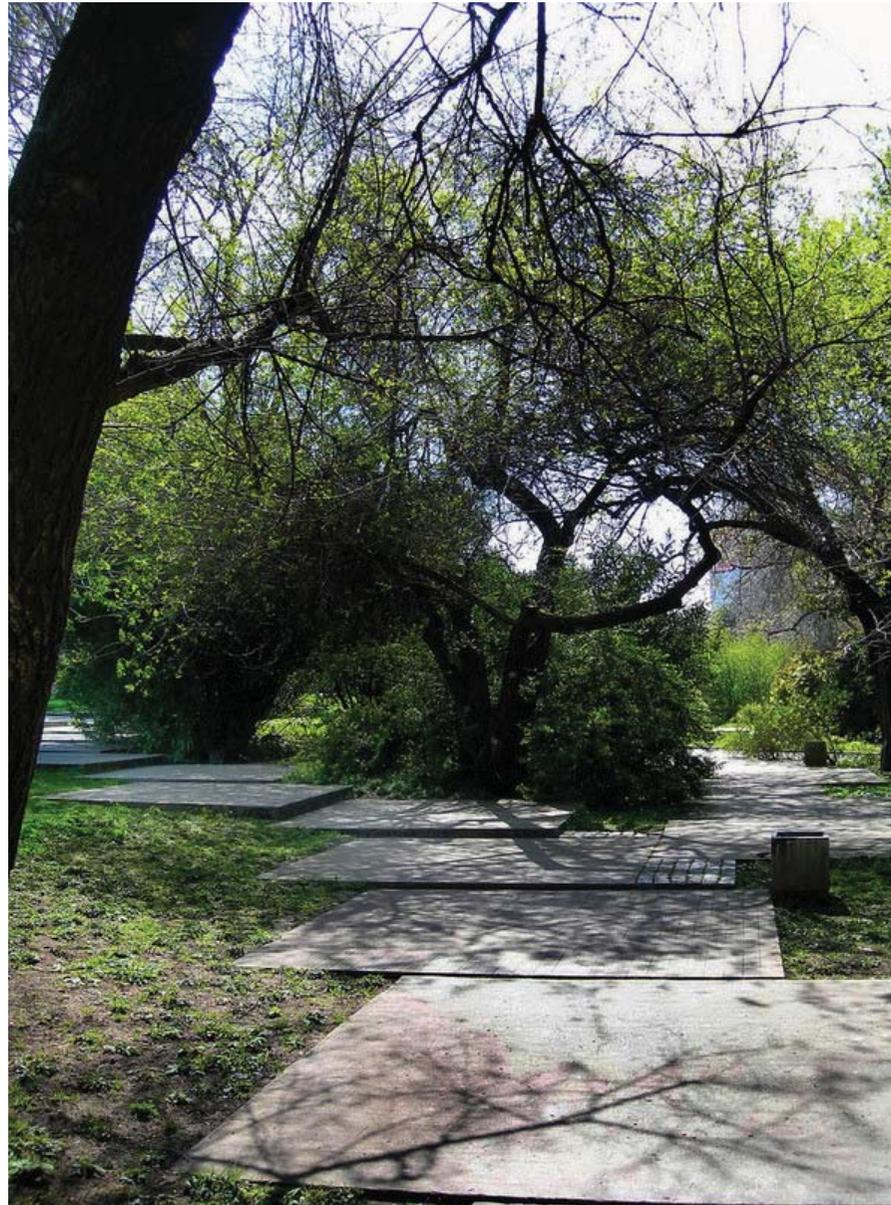
références jardin



3) LA COUR-JARDIN

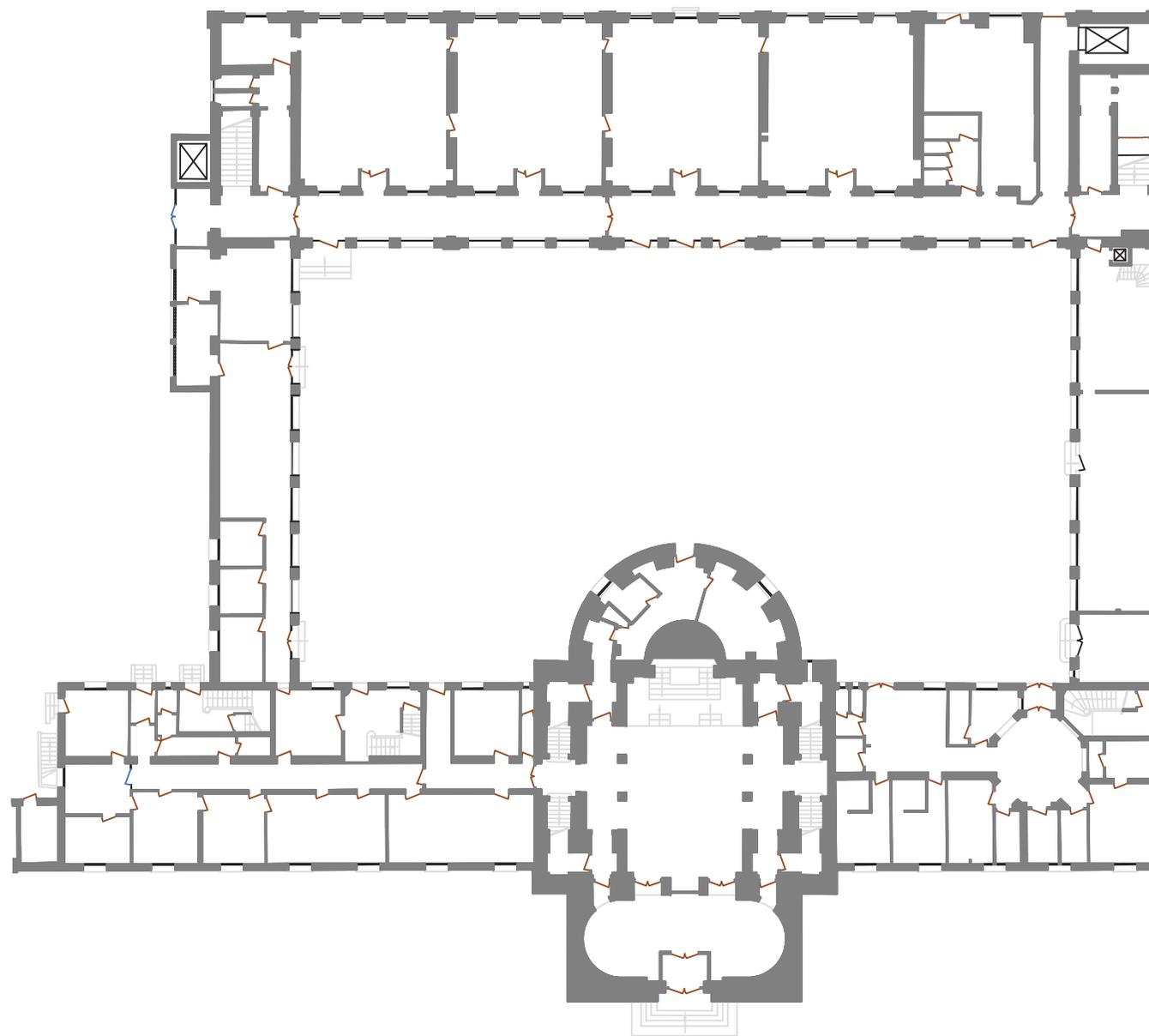
La cour – l'ancien préau – présente à l'heure actuelle un traitement indigne de l'architecture de Baltard. Une pelouse contenue dans des bordures de béton préfabriquées sont cernées d'allées revêtues de ciment, tandis que six tilleuls dont l'analyse phytosanitaire stigmatise l'état de dépérissement saturent l'espace visuel de la cour de leur taille disgracieuse. **In-duite par l'architecture du lieu, la proposition d'aménagement s'inspire des préaux des cloîtres méditerranéens.**

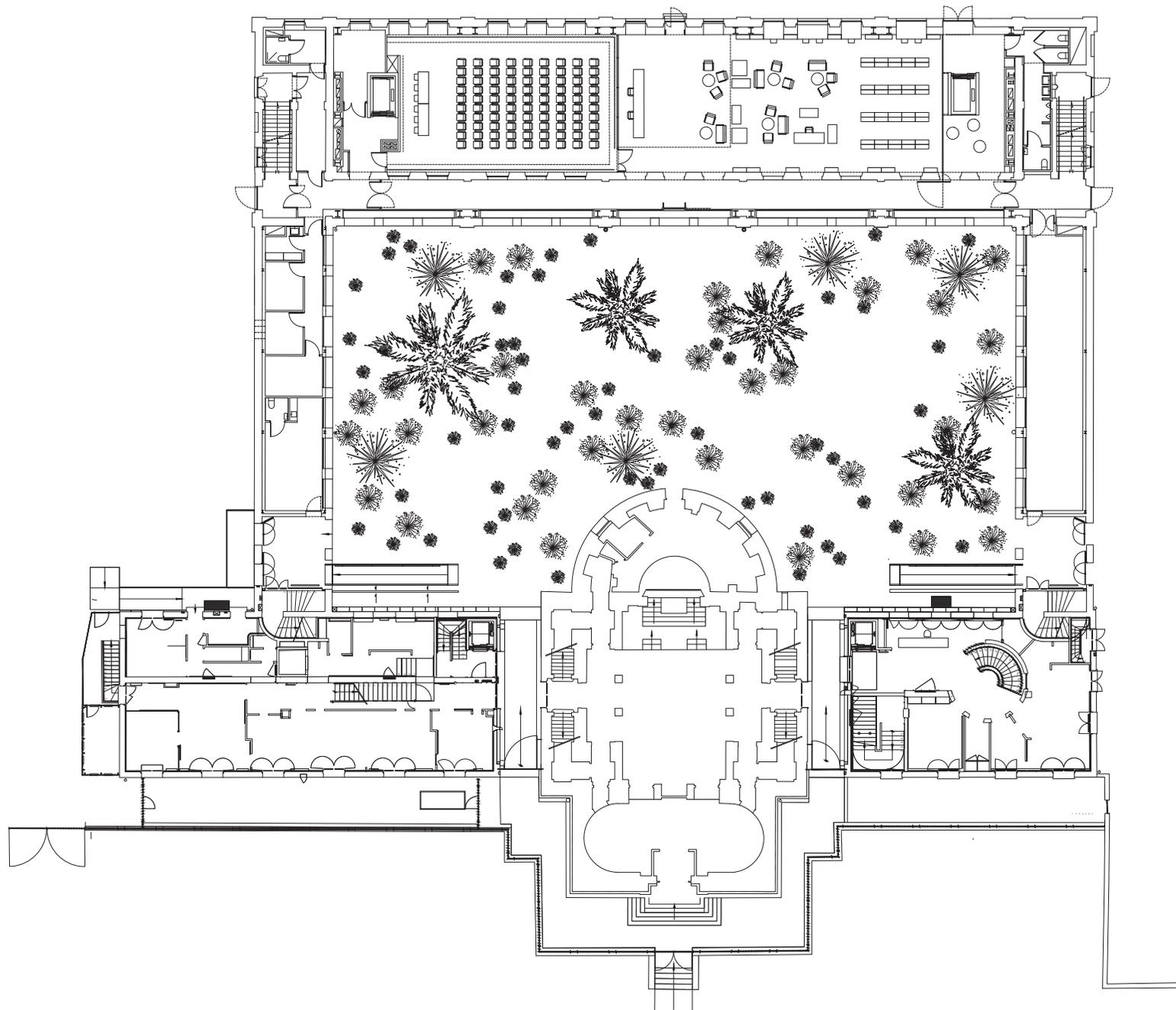
La cour de l'ancienne prison offre un micro-climat favorable à l'acclimatation de plantes exotiques et à une métamorphose de cet ancien espace carcéral. En contrepoint d'une architecture réglée non exempte d'une certaine austérité, une végétation luxuriante s'empare de la cour, et la change en un lieu d'une sérénité à mi-chemin entre l'onirisme de la jungle vue par Douanier-Rousseau et l'univers tropical des jardins d'essais tel que le XIXe siècle s'en est montré friand. Les arbres de haute-tige qui entretenaient jusqu'ici un plafond végétal opaque et une regrettable pénombre tout au long de la belle saison cèdent la place à des bouquets de palmiers qui émergent d'un foisonnement d'arbustes et d'herbacées et dont les ramures diaphanes n'empêchent nullement la diffusion de la lumière. **Dans l'esprit des sentes minérales qui parcourent les grandes serres historiques de la capitale, des dalles posées telles des plaques tectoniques à même la terre végétale démultiplient les points de vue sur les curiosités botaniques.** Par l'addition de tableaux successifs et changeants où se succèdent clairières, alcôves, et retranchements, les cheminements qui en résultent concourent à faire paraître le jardin plus grand qu'il n'est. Librement conçus, leurs tracés invitent à la déambulation, mais permettent aussi soit de circuler soit de musarder à pieds secs.

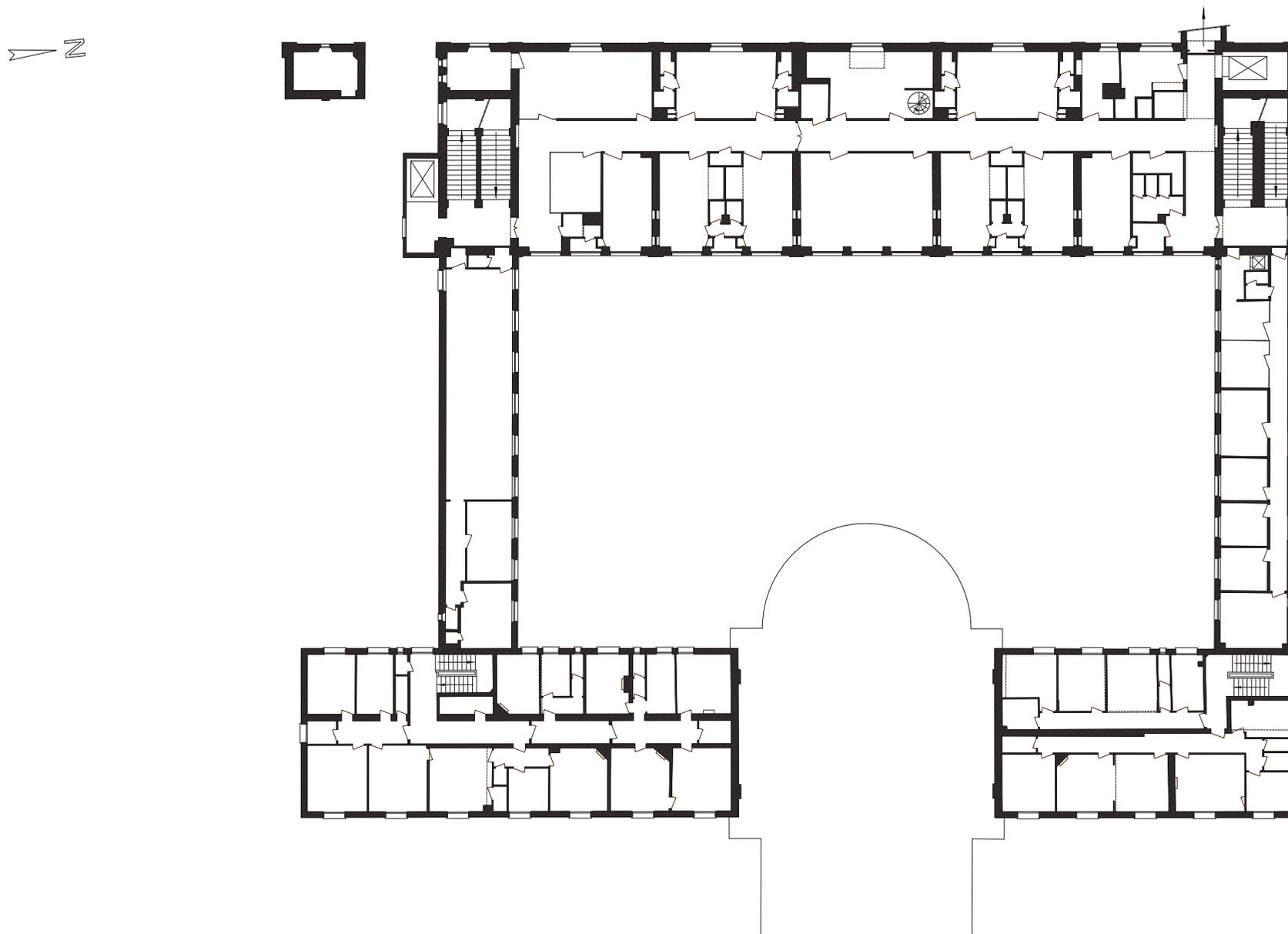


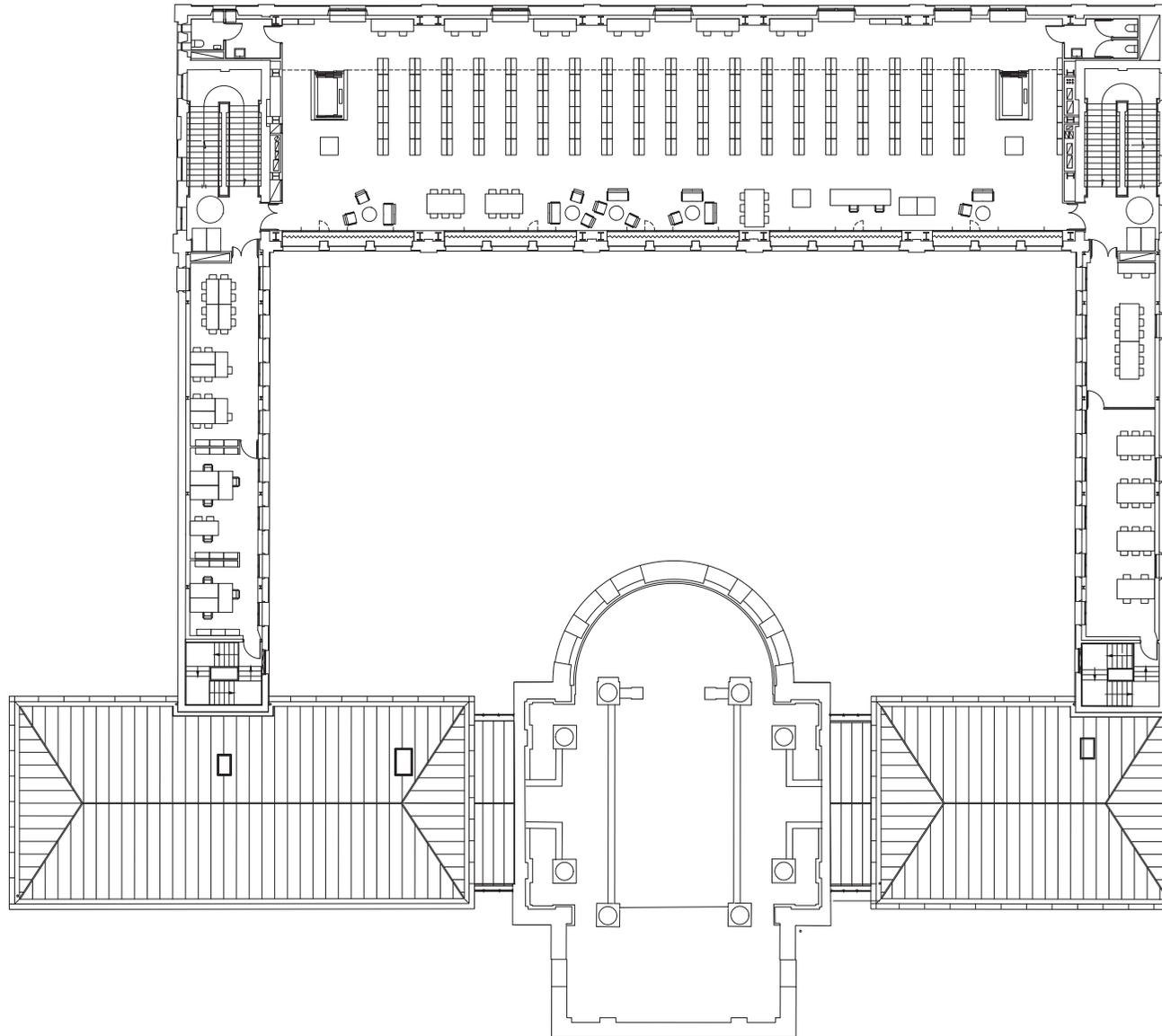
références jardin

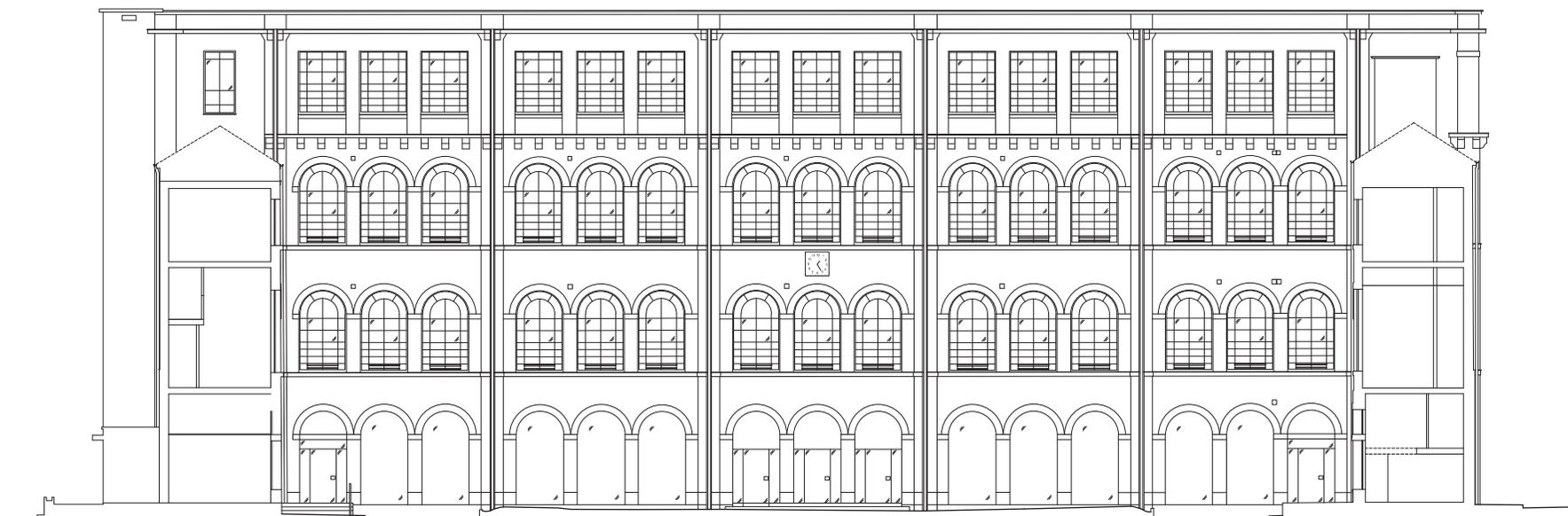
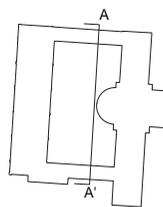
A Lisbonne, dans les jardins de la Fondation Gulbenkian, les cheminements et la déambulation sont assurés par des dalles minérales, sortes de plaques tectoniques librement posées sur la terre végétale.





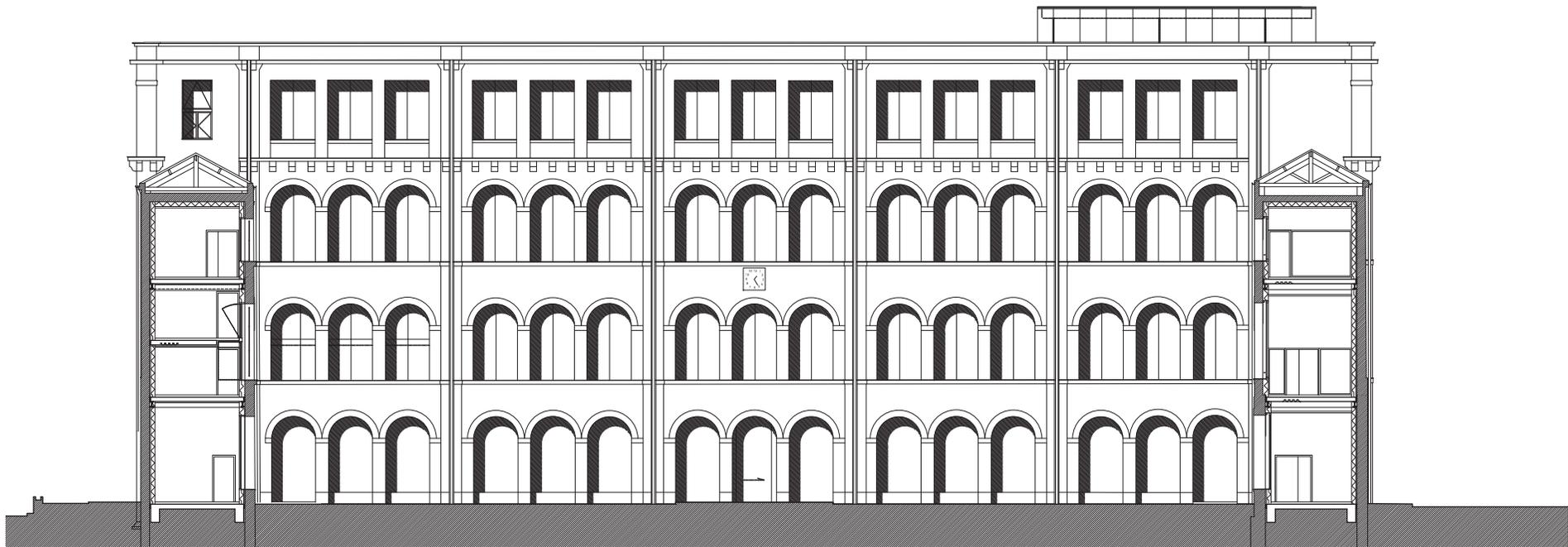
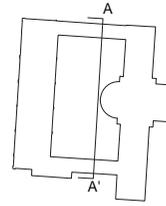


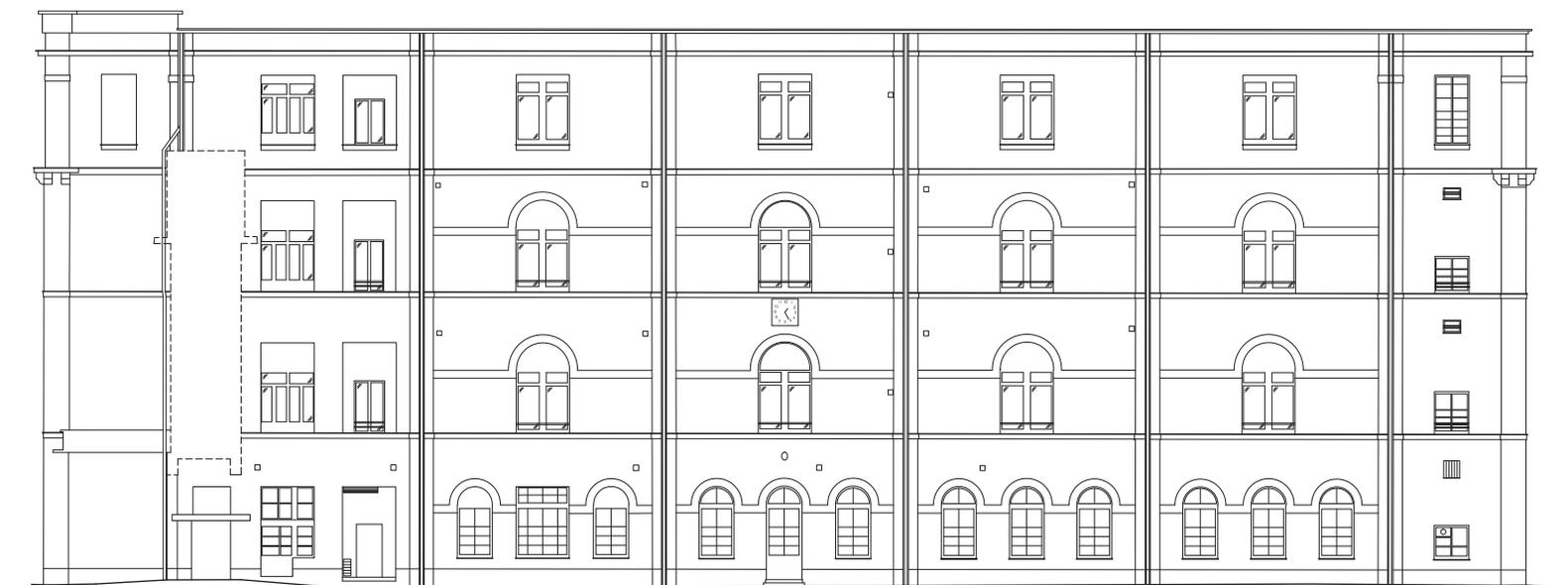
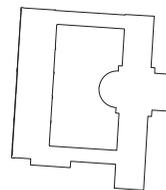


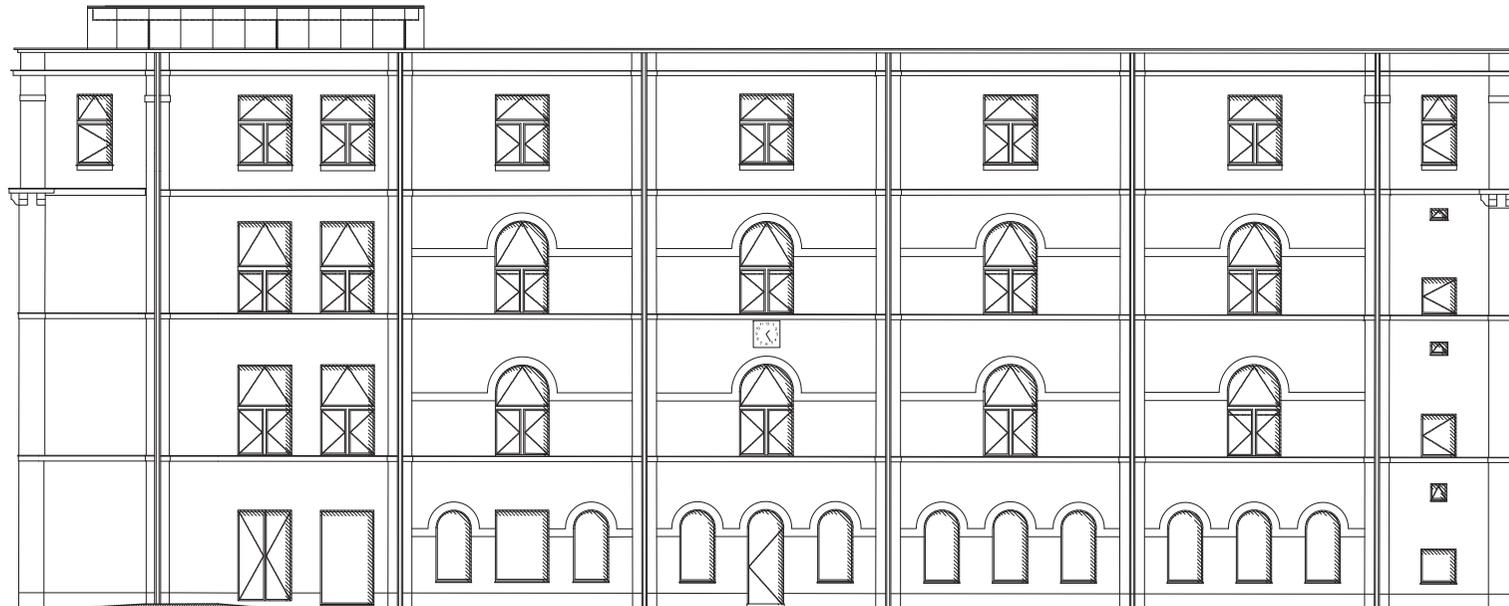
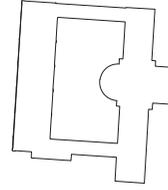


Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011

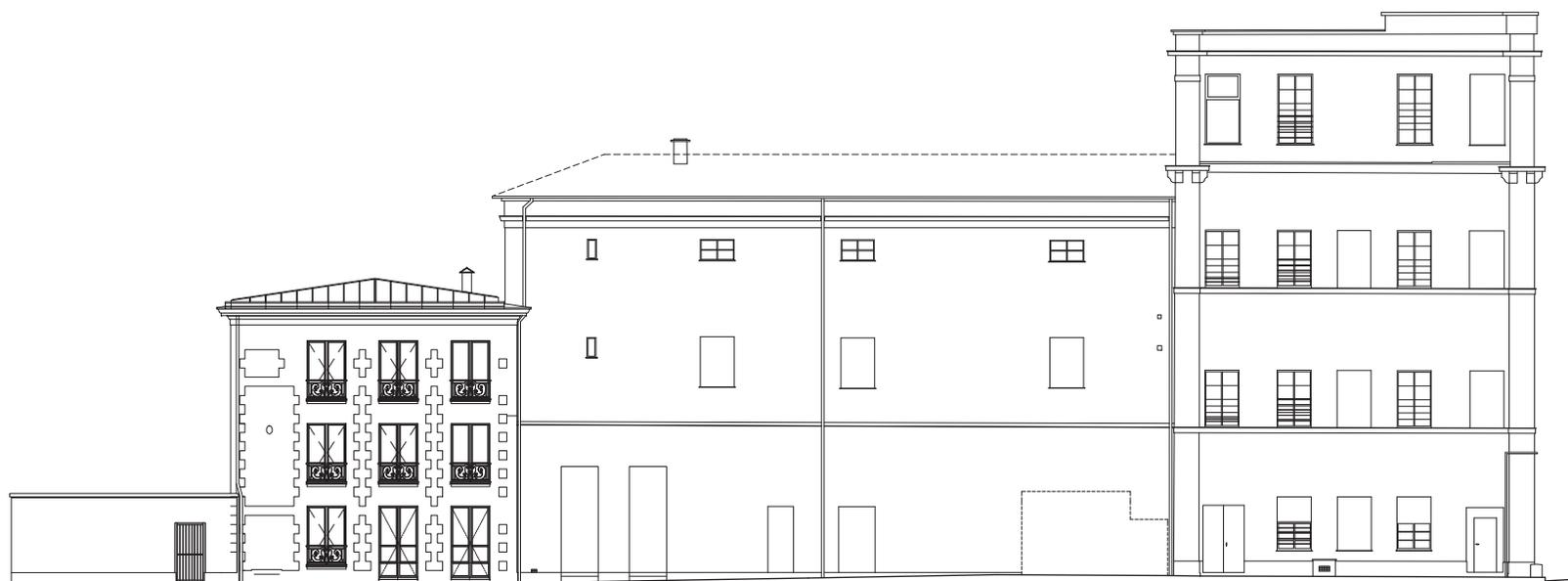
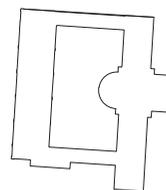
projet - coupe AA

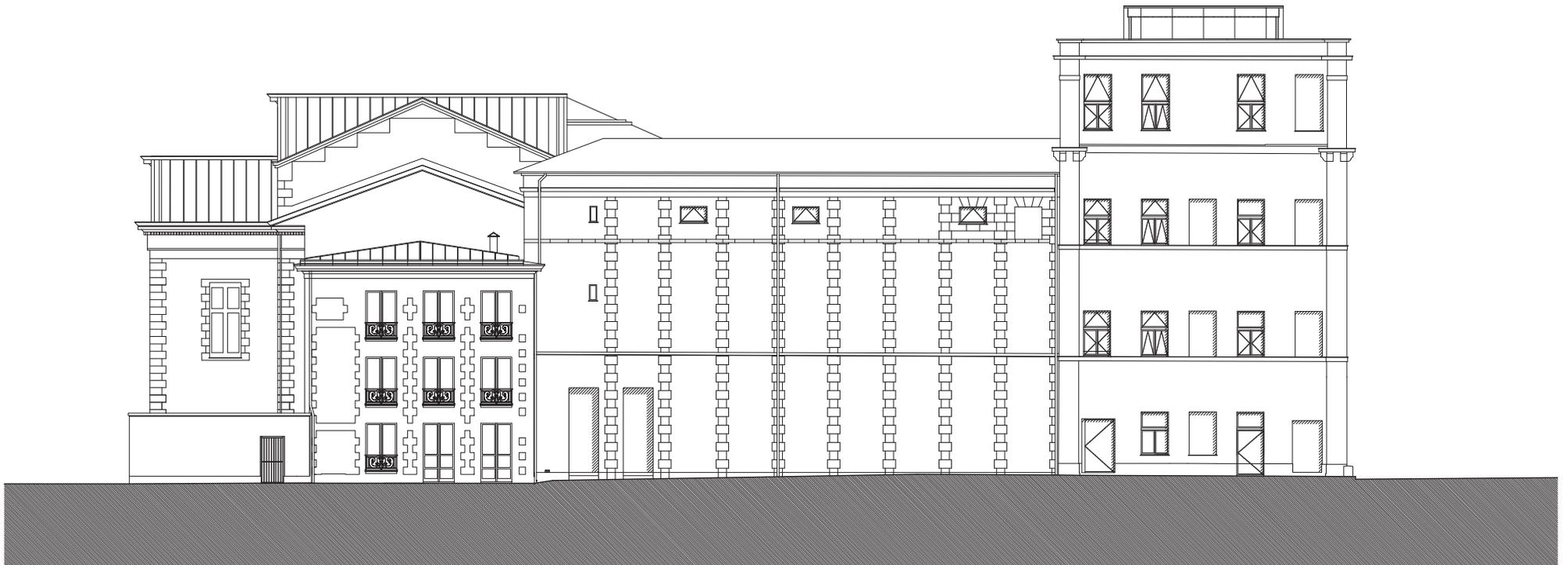
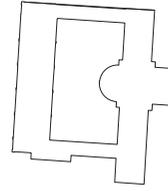


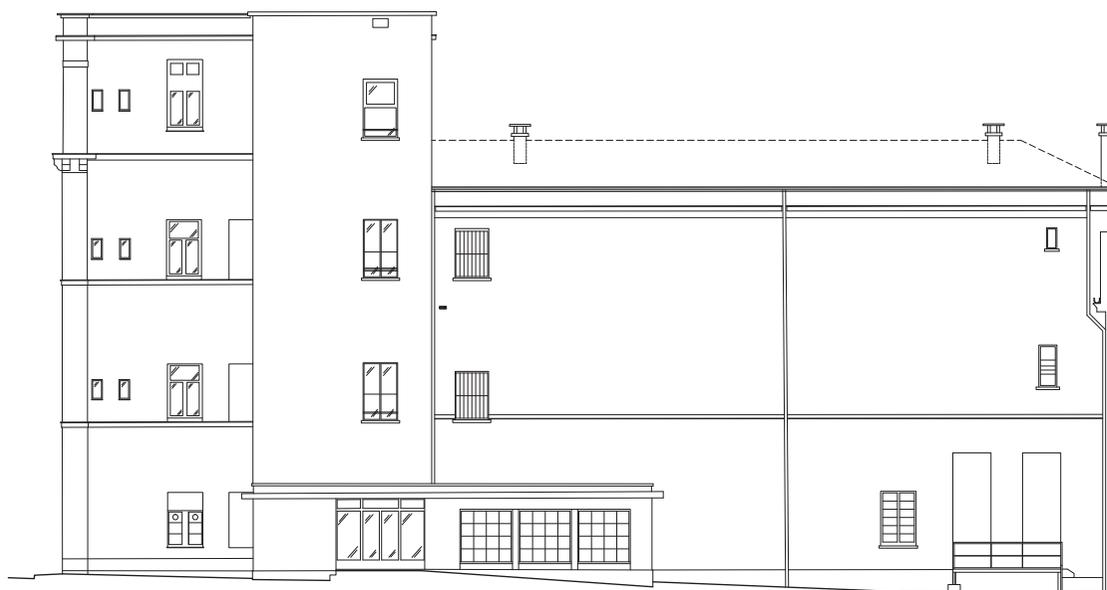
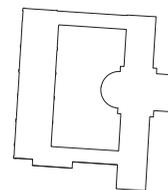




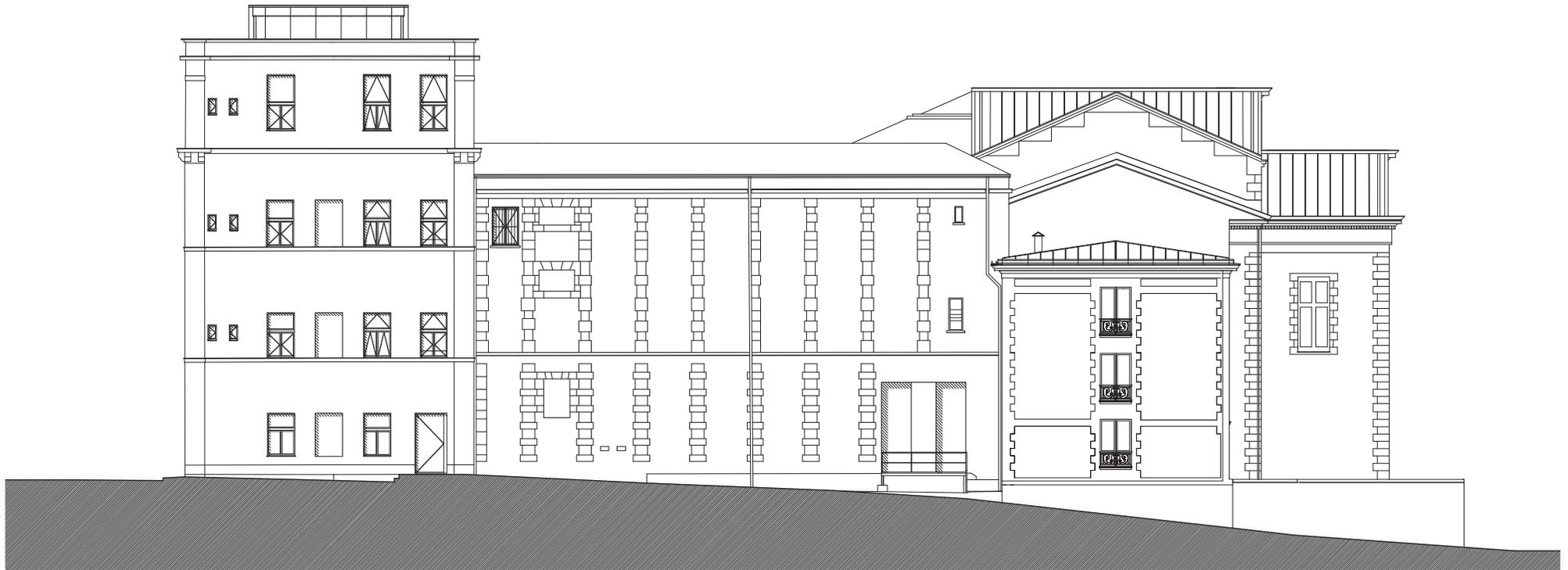
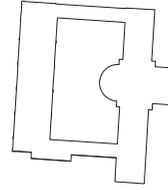
ELEVATION OUEST

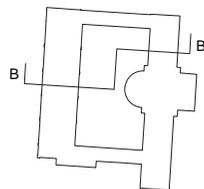


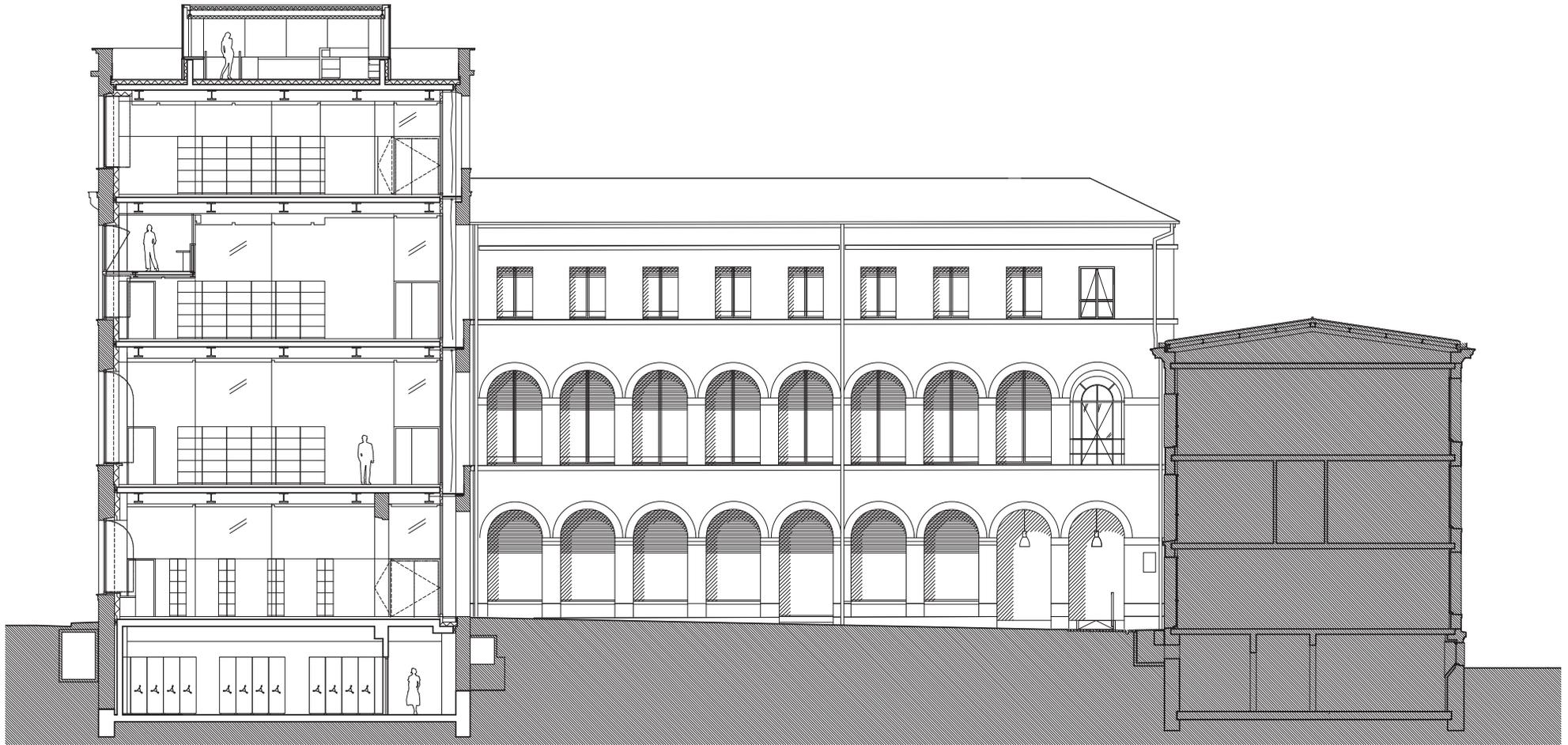
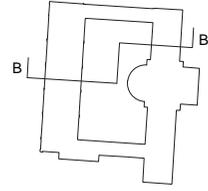


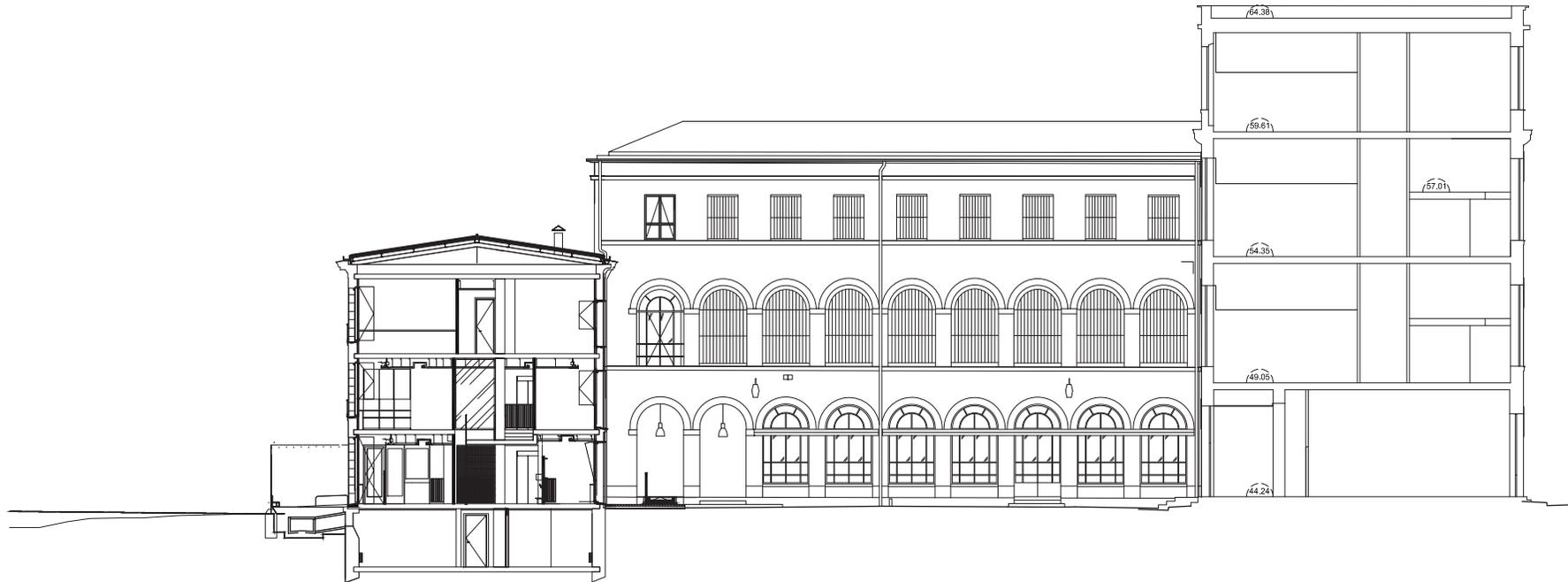
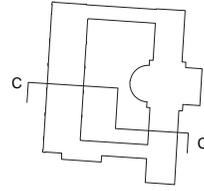


Ligne de référence à l'altitude de 40,00 mètres



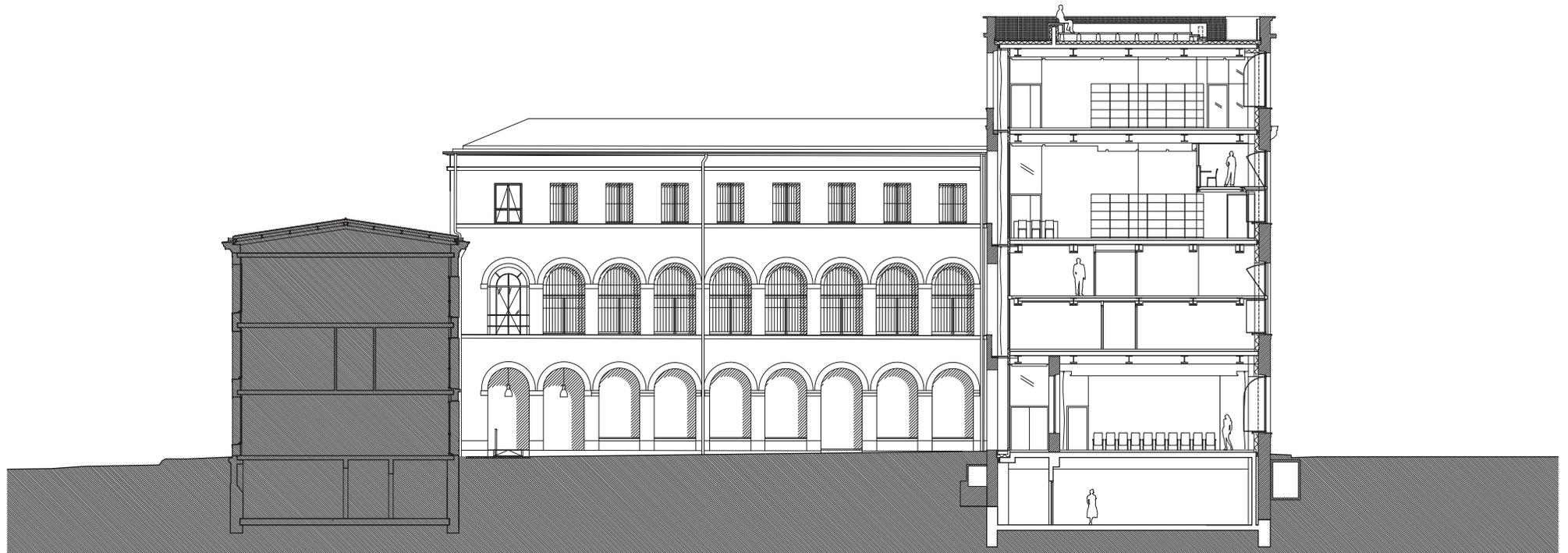
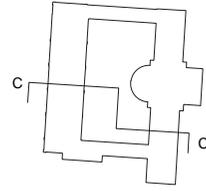




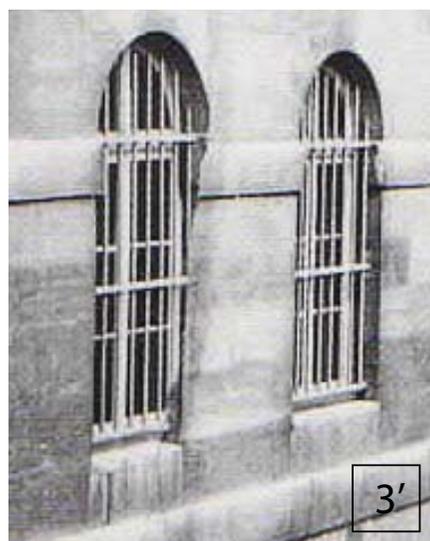
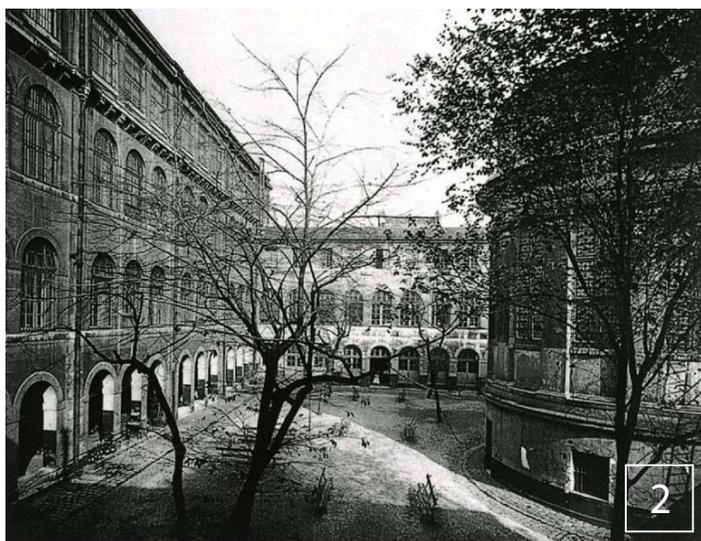
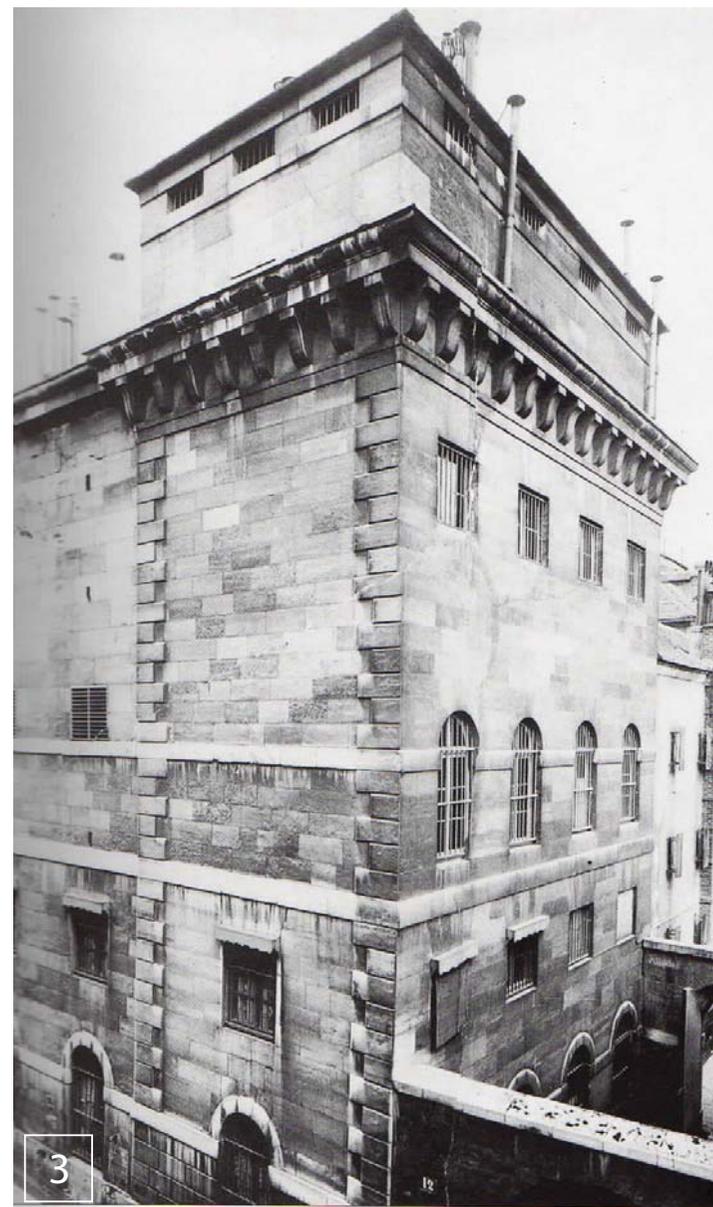


Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011

projet - coupe CC



Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011



cour de l'infirmerie, surélévation de l'aile Ouest en 1874

Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011

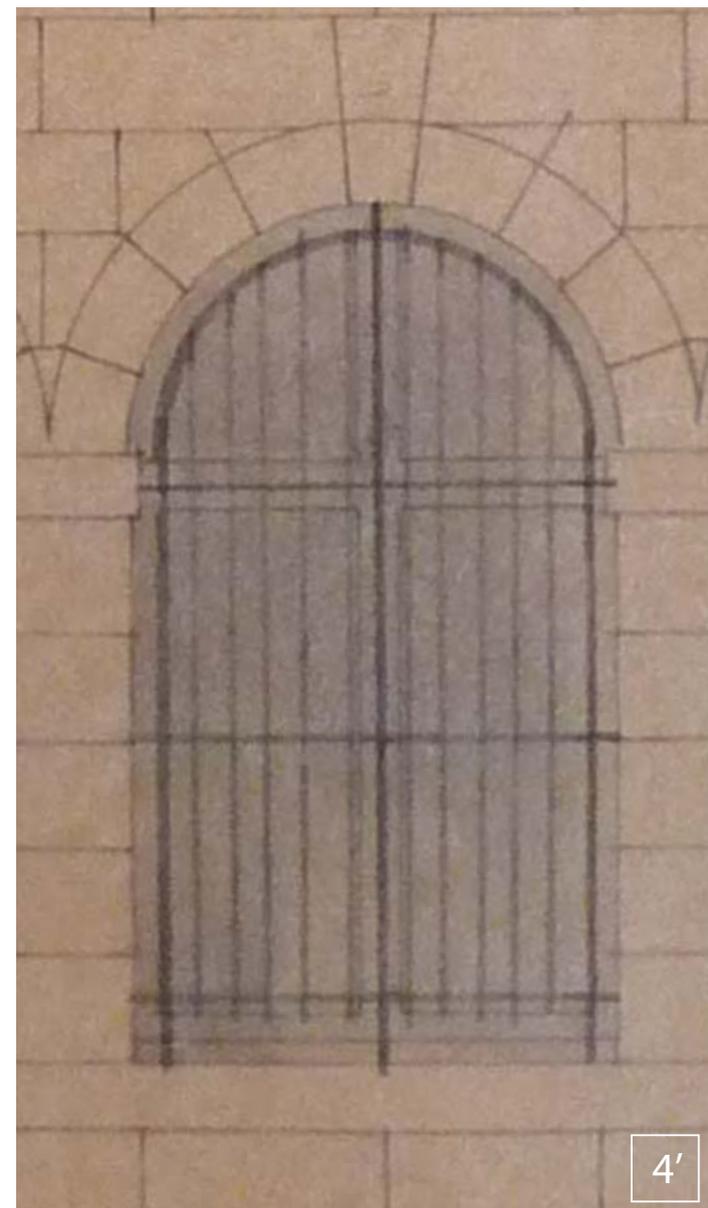
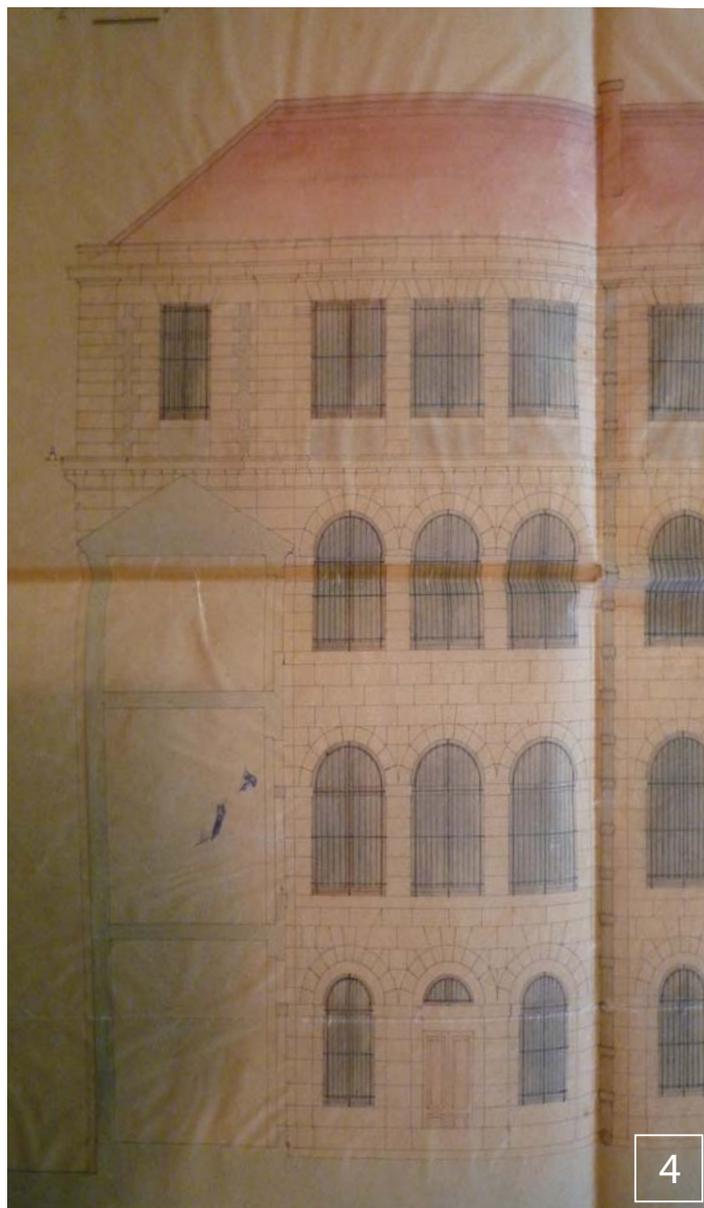
Dessin des menuiseries

On s'interroge ici sur la nature et le dessin des menuiseries qui ont plus particulièrement garni les baies cintrées des façades qui donnent sur la cour de l'ancienne prison.

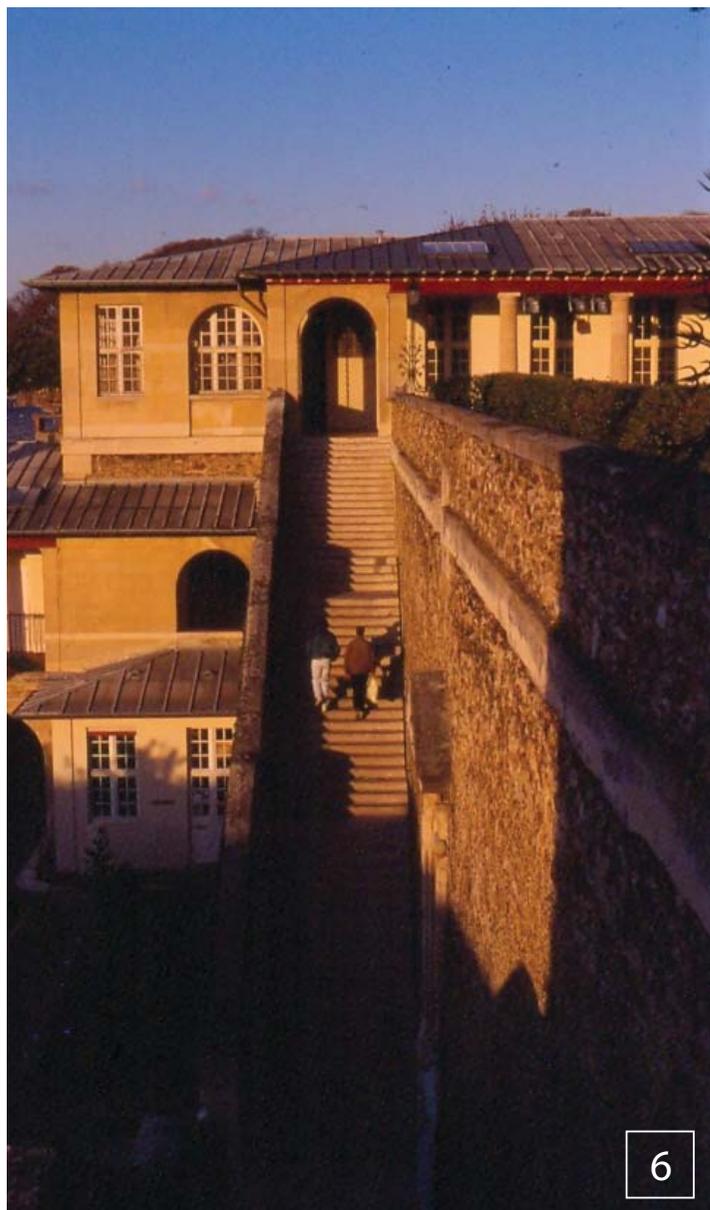
Sur deux photographies anciennes de l'ancienne prison non datées, mais qui peuvent remonter à la fin du XIXe siècle, on constate que les menuiseries sont en bois (ill. 1 et 2). Pour autant qu'on puisse en juger en raison de l'imprécision du document, elles consistent semble-t-il en une partie ouvrante à deux battants comportant chacun huit carreaux et en une partie fixe, au-dessus du niveau de l'imposte, qui comptabilise aussi huit carreaux au total, mais qui admettent la découpe semi-circulaire de la baie.

Peut-on admettre qu'il s'agit des menuiseries originales du bâtiment ? Ne doit-on pas envisager l'hypothèse d'une substitution des menuiseries lors de la surélévation opérée après 1874 ? Sans préjuger de la vigilance des équipes d'entretien de la prison, la vocation du bâtiment et – s'il a été reproduit à l'identique – l'évidente fragilité d'un dispositif intégrant des dimensions excessives pour la largeur des battants peuvent donner à penser que les deux clichés n'en renvoient pas moins à une deuxième génération de système de clôture des baies.

Dessiné en 1874 par l'architecte Villain, le projet de surélévation du bâtiment principal n'est de ce point de vue pas explicite, car les baies sont garnies de barreaux (ill. 4). Tout au plus peut-on dire que le découpage esquissé s'inscrit dans la logique et qu'il ne contredit pas le témoignage des clichés anciens.



Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare mai 2011



Par analogie avec d'autres équipements à vocation carcérale de L.-P. Baltard, tels que la prison parisienne de Sainte-Pélagie (ill. 3), ou la prison lyonnaise de Saint-Joseph (ill.7) qui présentent eux aussi de larges baies cintrées, il apparaît que le plein-cintre des baies n'appelle aucunement chez cet architecte le système appelé par certains en éventail, qui consiste à faire converger les petits-bois de l'imposte vers le foyer du demi-cercle.

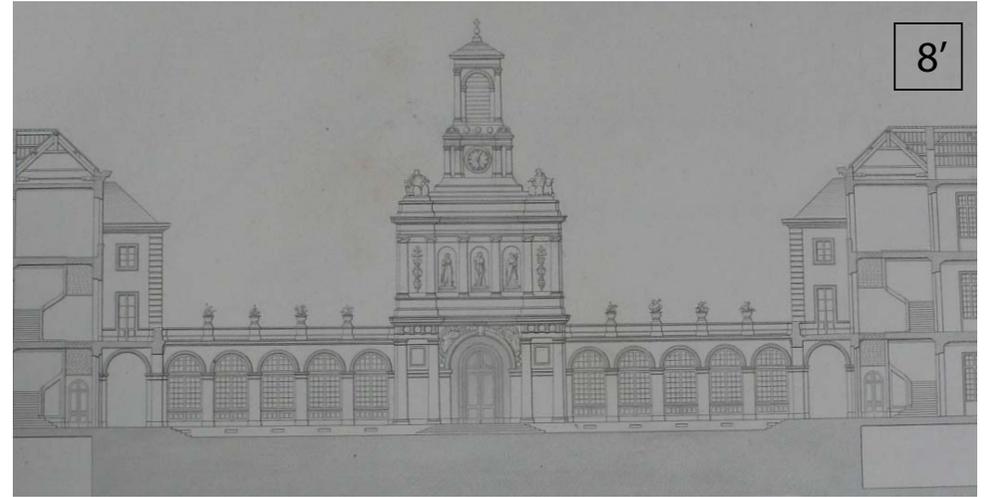
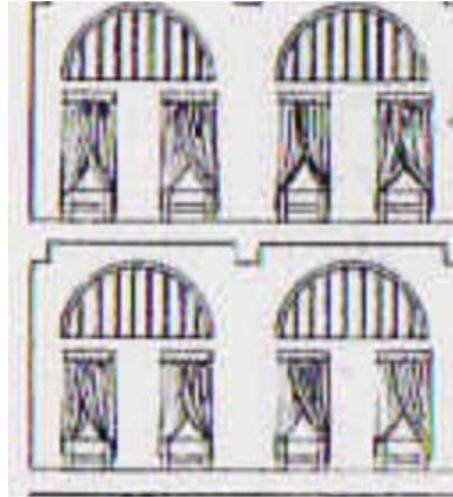
Si l'on se réfère à ce qui se pratique dans les équipements de la même période, on observe dans le cas de la grande baie en plein cintre que, contrairement aux usages qu'on relève dans l'architecture des Temps Modernes et jusqu'à la fin de l'ancien Régime, la logique de la construction en grand appareil et la convergence des joints des voussoirs n'imprime plus l'autorité de son dessin à celui des partitions menuisées. L'hospice de la Reconnaissance à Garches (F. J. Delannoy et P. M. Gauthier, architectes, 1835-37, ill. 5), L'hospice de Charenton à Charenton (E.-J. Gilbert, architecte 1831-38, ill. 6), l'hôpital Lariboisière à Paris (M.-P. Gauthier, à partir de 1846, ill. 8), mais aussi des équipements tels que l'aile Rivoli de (Ch. Percier et P.-F.-L. Fontaine, après 1809, ill. 9), le palais des Études de l'École des Beaux-Arts (Duban, à partir de 1832, ill. 10), et un peu plus tard, le Louvre de Lefuel (ill. 13 et 14) ne connaîtront pas d'autre ressource que ces partitions menuisées verticales dans les baies en plein-cintre, où la référence aux thermes romains se fait d'années en années plus pressante.

De même, dans les traités d'architecture, le même type de partition s'impose. Chez Léonce Reynaud (*Traité d'Architecture*, Paris, 1850), de même que dans le *Journal de la Menuiserie Moderne* (Vve Morel, et Cie, Libraires éditeurs, 1881) (ill. 11 et 12).

Est-ce parce que la référence palladienne et celle de la fenêtre thermale antique l'emportent désormais dans l'imaginaire des architectes ? Force est de reconnaître que les petits bois cintrés et convergents sont en totale perte de vitesse dans les équipements publics, dès que la baie cintrée

Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011

7"

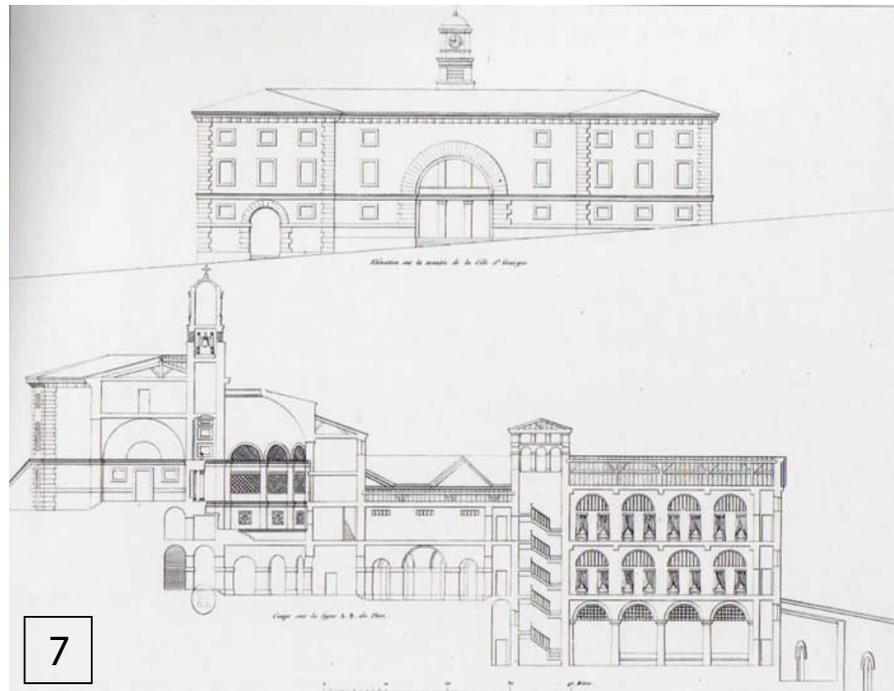


8'

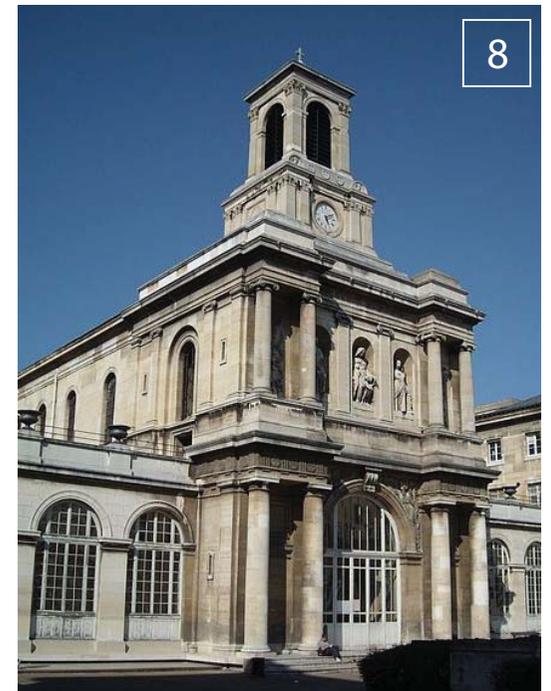


Plan sur la montée de la Cité St Georges

7'

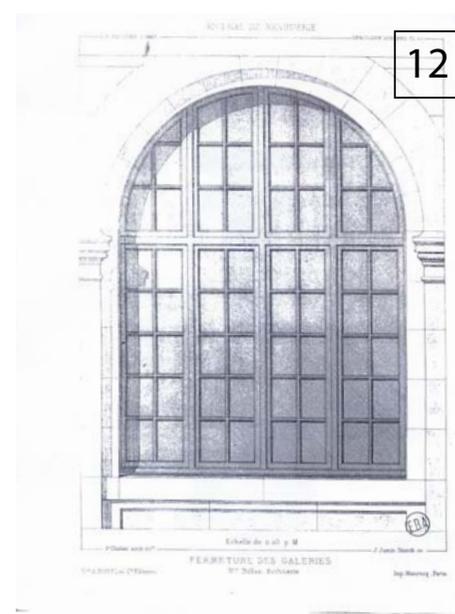
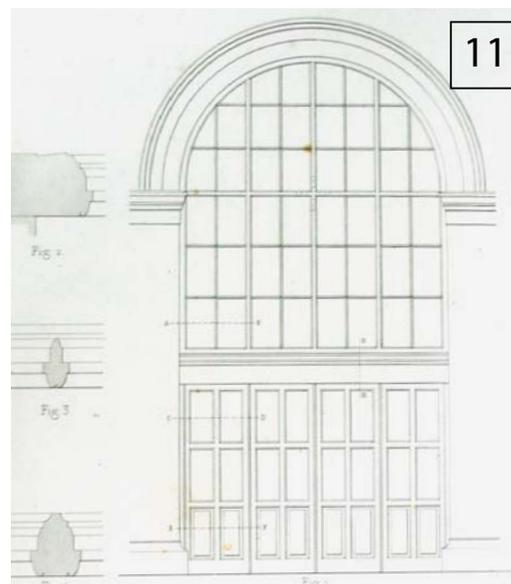
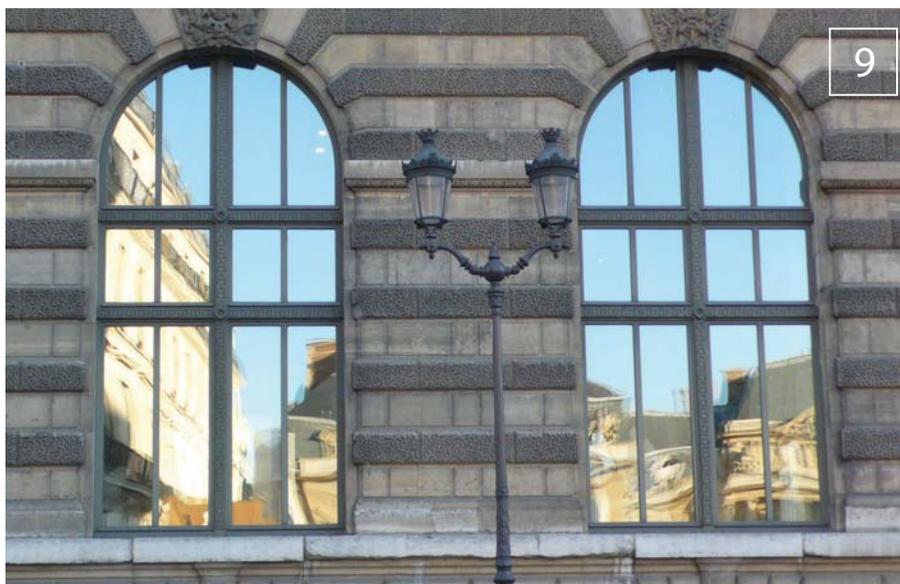


7



8

Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011



**Réhabilitation de l'ancienne prison Saint-Lazare
mai 2011**

atteint à des proportions qui ne sont plus celles qu'on rencontre dans l'architecture domestique. Il résulte de l'abandon de cette redondance qui prévalait jusque là entre la maçonnerie et la menuiserie et une indépendance nouvelle entre le gros-œuvre et le second œuvre, qu'il convient peut-être de resituer dans les progrès du courant rationaliste qui se fait jour tout au long du siècle. Par raccourci, on évoquera ici la manière dont Carlo Scarpa a donné suite à cet ordre de préoccupations, en distinguant le dessin des menuiseries de celles du gros œuvre, et allant jusqu'à leur imprimer des rythmes contraires. Au Castelvecchio de Vérone, les vitrages magistralement appliqués à la clôture de clairevoies gothiques démontrent l'intérêt qu'il y a à désolidariser les dispositifs constructifs dont la logique de mise en œuvre n'entretient pas de connivence (ill. 15 et 16).

C'est bien dans la lignée de cette réflexion qui s'inscrit dans l'évolution historique de la baie et de son système de clôture que se situent la réflexion et la proposition de l'agence Bigoni-Mortemard pour les façades à loggia de l'ancienne prison de Baltard.

